

LEO
SEPTÈMBRE - OCTOBRE 1995

256 • 3,95\$

LEO
PORTRAIT DU CANADIEN
Svend Robinson
IL NÉGOCIERA

DOSSIER

LES
INDÉPENDANCES
À TRAVERS LE
MONDE

Des cas concrets



La vidéo

Parole de Québécois e

Une contribution

importante

à la campagne référendaire

- La parole des « gens ordinaires » sur la nécessité de la souveraineté du Québec
- Un outil essentiel pour animer des réunions de cuisine
- Des témoignages de Québécoises et Québécois de tout âge
- Un prolongement des commissions sur la souveraineté
- Un moyen de communication pour aborder les indécis
- Une vidéo destinée aux militantes et militants de la souveraineté



Vous voulez participer activement à la campagne référendaire ?
Procurez-vous dès maintenant la vidéo *Parole de Québécois e*

Parole de Québécois-e (durée : 15 minutes)
Production : *Partenaires pour la souveraineté/CEQ*

En vente au coût de 10 \$ au Centre audiovisuel de la CEQ
1170 boulevard Lebourgneuf, bureau 300
Québec (Québec) G2K 2G1
Téléphone : (418) 627-8888 - télécopieur : (418) 627-9999



22



ILLUSTRATION: DANIEL S-LEGAULT

8

PHOTO: STÉPHANE MONGRAIN ET FRANÇOIS BOUCHER, L'ŒIL PUBLIC



ÉDITORIAL 4

ENTREVUE 8

• **SVEND ROBINSON**
Il négocierait...

Le politicien le plus courageux du Canada pourrait devenir l'interlocuteur d'un Québec souverain. Avant, il devra convaincre les membres de son propre parti qu'on peut devenir premier ministre en choisissant la voie de sa conscience (plus que la ligne de parti) et... l'homosexualité.

DOSSIER 22

• **LES INDÉPENDANCES À TRAVERS LE MONDE**
Des cas concrets

Depuis 35 ans, le Québec a connu une ouverture accélérée au monde. Le regard vers l'extérieur lui permet de se comparer (toujours imparfaitement), de se consoler, de se renseigner, de nourrir son imagination. Si le monde vogue vers une mondialisation de l'économie et de la culture, les communautés humaines ressentent d'autant le besoin de contrôler leur structure politique. À travers l'histoire récente, la majeure partie des très nombreux cas d'indépendances réalisées s'est faite sans tumulte, de façon trop peu spectaculaire pour retenir les médias. Réalisme, alliés extérieurs et intérieurs, «petits pas»: l'indépendance est toujours faite de mille rapports de forces... souvent tranquilles.

BILLET: L'hygiène d'employé-e 7
TOUR DU QUÉBEC: Les ados à Bromont 14
VIE ET CULTURE: Informatique et pensée 16
LIRE: L'homme manichéen 19
PHOTO-REPORTAGE: La bonne nouvelle! 20
CHRONIQUE INSOLENT: Du hockey et des jeux 39
EN MOUVEMENTS: Tests anti-dope 40

VO

VO est un magazine d'intérêt général et un magazine alternatif d'information, de réflexion et d'enquête qui traite des conditions de vie et de travail, des luttes, de la culture et des aspirations du monde populaire. VO s'adresse aux militants-es, aux intervenants-es des milieux populaires et à tous ceux et celles qui aspirent à des changements sociaux. Fondé en 1951 à titre de revue de l'Action catholique ouvrière, VO a évolué au fil des ans pour devenir un magazine indépendant, qui s'inspire des différents courants émancipateurs. Les articles publiés dans VO n'engagent que leur-s auteur-e-s.

Conseil d'administration: Daniel Beaulieu, Guy Biron, Anne-Marie Brunelle, Ginette Gaudreault, Clotilde Lemay, Monique Tremblay.

Comité de rédaction: Diane Brulotte, Francesca Dalio, Guillaume Dostaler, Abdelhamid Gmati, Françoise Guay, Pierre Viau.

Collaborations régulières et membres de comités: Nicole Brais, Marie Constantineau, Guillaume Dostaler, François Gervais, Daniel Gingras, Pierre Hamel, Christine Nagl, Pierre Viau.

Rédacteurs en chef: Jean Robitaille et Daniel S.-Legault.

Coordination, promotion, publicité: Jean Robitaille.

Direction artistique, secrétariat de rédaction, comptabilité, mise en pages: Daniel S.-Legault. **Gestion des abonnements et traitement de textes:** Ginette Gaudreault.

Promotion: Anne-Marie Brunelle. **Représentation publicitaire:** Réseau international (514)722-7708.

Édition: Revue Vie ouvrière inc.

Impression: Imprimerie d'Arthabaska inc.

Distribution: Messageries de presse Benjamin

Fréquence de parution: 6 numéros par an

Photo couverture: S. Robinson, par L'oeil public (intervention couleurs: S. Mongrain)

Grille de tarifs d'abonnement: Individu ou groupe populaire: 23\$/an ou 40\$/2ans. Institutionnel: 32\$/an. Soutien: 35\$/an.

Étudiant ou sans emploi: 15\$/an. À l'étranger (par avion),

individuel: 30\$/an. À l'étranger (par avion), institutionnel:

40\$/an. Un numéro seulement: 5,35\$ (incl. frais de poste).

VO est membre de la Société de développement des périodiques culturels québécois (SODEP). Le magazine reçoit une subvention du Ministère de la Culture du Québec. Ses articles sont indexés dans le répertoire analytique de presse *Repère*. Dépôt légal à Ottawa et à la Bibliothèque nationale du Québec. ISSN 0849-035X. Envoi de publication, enregistrement n°0220. Parution: n°256, 1^{er} septembre 1995.

VO: 1215 Visitation, bureau 101, Montréal (Québec), H2L 3B5
Téléphone: (514) 523-5998, télécopieur: (514) 527-3403

L'OCCASION EST BELLE, LA TENTATION EST GRANDE. L'OPPORTUNITÉ DE COINCER, ENFIN, LE GOUVERNEMENT. «S'IL REFUSE DE CONSTRUIRE NOTRE AUTOROUTE, S'IL PERSISTE À CHAMBARDER LE SYSTÈME DE SANTÉ SANS NOTRE ACCORD, S'IL NÉGLIGE SES PROMESSES, ON VA L'ENVOYER PAÎTRE AVEC SON PROJET DE SOUVERAINETÉ!» ON EST RENDU BAS...

JEAN ROBITAILLE ET DANIEL S.-LEGAULT

La Fédération des affaires sociales de la CSN a décidé, un moment donné, de marchander son «oui»¹. Confondant d'une manière ahurissante le débat sur l'avenir politique d'un peuple et la réorganisation du système de santé – si importante soit-elle –, la FAS a insufflé à la mouvance abstentionniste une notoriété nouvelle. On va boudier.

Déjà, au Saguenay-Lac St-Jean, le porte-parole d'un comité de citoyens-nes, qui réclame la construction d'une autoroute entre La Baie et Alma, avait averti le PQ qu'il perdrait son bastion souverainiste s'il n'acceptait pas la construction de l'autoroute. En Abitibi, c'est au tour du personnel d'un centre d'hébergement pour personnes handicapées, mis sous tutelle par le ministre Rochon, de menacer le gouvernement de boycotter la campagne référendaire si l'autonomie du centre n'était pas restaurée. On a même entendu un leader syndical, militant indépendantiste de longue date, mettre en garde le Gouvernement. «Il y a un os dans le fromage», déclarait-il.

L'OCCASION FAIT DES LARRONS

Faut-il le répéter, l'indépendance ne règle pas tout. Ce n'est pas la panacée à tous les problèmes sociaux, moraux ou économiques que nous connaissons. Mais c'est la façon normale pour un peuple de vivre et de façonner son destin. On ne réglera pas le sort de la loi 37 en faisant l'indépendance, pas plus qu'on ne pourra garantir aux artistes les conditions idéales de création. La définition des conditions de vie en société est l'oeuvre de rapports de forces continus. La décision d'indépendance est un acte plus ponctuel.

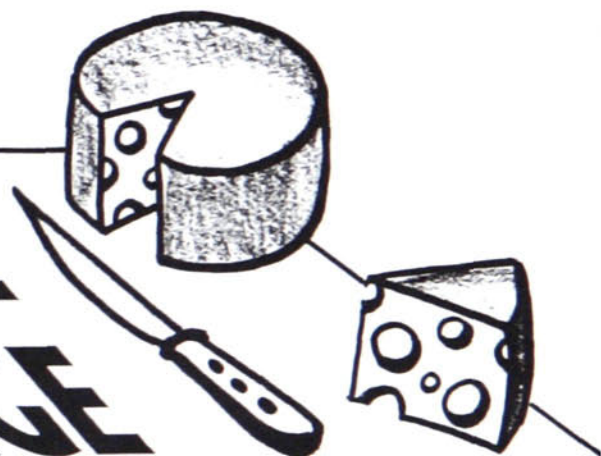
VO
LE MAGAZINE DE VIE OUVRIÈRE

Ne manquez pas dans nos prochains numéros...

le Québec n'est pas à marchander

ILLUSTRATION JULIE PERREAU

L'OS ET LE FROMAGE



Bien sûr, quand on a de moins en moins d'occasions d'infléchir les décisions du Gouvernement, l'envie de profiter d'une conjoncture «favorable» est grande. Mais la politique exige plus de rigueur. S'il y avait un référendum sur l'augmentation ou la diminution des effectifs des services de garde, les syndicats oseraient-ils s'abstenir au cas où le Gouvernement ne leur donnerait pas satisfaction dans d'autres dossiers? Non, l'odieux serait plus apparent.


Si Robert Bourassa, évitant de «tricher», avait profité du momentum de l'après-Meech pour tenir un référendum sur la souveraineté, aurait-il fallu s'y objecter parce que, par ailleurs, sa gestion des affaires de l'État s'avérait féroce et antisociale? Non, personne n'aurait osé risquer de faire déraiper ce rendez-vous historique. Dans ces deux cas, la distinction entre ces différents enjeux politiques apparaît évidente.

TROP SÉRIEUX POUR ÊTRE LAISSÉ AU PQ

Dans la mesure où le processus d'accession à la souveraineté est démocratique et qu'il s'inscrit dans la tradition de respect

des droits et libertés, les souverainistes ne peuvent se permettre de regarder passer la parade.

Que le PQ agace avec ses annonces à gauche et ses virages à droite ne change rien au fait que le projet souverainiste s'élève au-dessus des partis. Les aspirations indépendantistes d'un peuple n'ont pas à toutes s'incarner dans un seul parti politique. Les mouvements indépendantistes ailleurs dans le monde ont été le fruit de coalitions d'intérêts divers.

La confusion vient ici sûrement du fait que c'est le Parti québécois qui gouverne, qui présente un référendum et qui «leade» le projet souverainiste dans ses dimensions les plus concrètes. Pourtant, il est dit depuis longtemps que la souveraineté est un sujet trop important pour être laissé aux péquistes. La solution à l'ambiguïté du peuple québécois là-dessus, c'est encore de départisaner l'option et de s'en rendre responsable. 

1 Plus de 76% des membres de la FAS s'étaient déclarés souverainistes lors de la consultation organisée par la CSN en 91. La CSN dans son ensemble a heureusement refusé clairement de suivre cette stratégie basement opportuniste.

ENTREVUE: **AUDREY BENOÎT: Être et paraître**
DOSSIER: **La «participation» des PERSONNES HANDICAPÉES**
DOSSIER: **Les jeunes artistes à consommer!**



Bonjour!

A Montréal, il y a toutes sortes d'institutions bancaires.

Mais si vous oeuvrez dans le communautaire
ou si vous représentez un syndicat,

Il y a la Caisse populaire Jean-Talon.

Une Caisse Desjardins qui peut vous donner
un service taillé sur mesure.

Si vous désirez en savoir plus,
venez me rencontrer !

Michel Vinet,
Directeur

NOS HEURES D'OUVERTURE :

Lundi :	9h30 à 16h00
Mardi :	9h30 à 16h00
Vendredi :	9h30 à 16h00
Mercredi :	9h30 à 18h00
Jeudi :	9h30 à 19h00

Caisse Populaire Jean-Talon

2295, Jean-Talon Est

(coin Louis-Hémon)

Téléphone : 376-7691

Ti-Fernand se lève à 4h30 tous les matins pour ne pas rater le premier bus de la ligne et le premier métro à quitter la station Longueuil; s'il poinçonne une minute après 7h30, on lui coupera 15 minutes sur sa paie. Les jours où il ne travaille pas, Ti-Fernand se lève quand même au cas où le contremaître l'appellerait pour faire de l'*overtime*. À 55 ans, avec sa 8^e année, il est fier d'avoir trouvé ce *job*; lui qu'on a licencié après 20 ans dans la même manufacture.

Gilda C. arrive d'Iran et Keng H. de Corée. Ils font chaque matin le même voyage organisé que Ti-Fernand et K.; l'autobus 121, rue Sauvé, les amène à Ville Saint-Laurent. Recrutés par un «parrain», parlant à peine le français et l'anglais, ils lui sont totalement tributaires.

Ils font maintenant du *packaging* de kits d'électronique pour la compagnie Saturn (pas celle des autos). Travail à la chaîne. Salaire minimum. Protection: aucune. Les produits que les employés-es de Saturn emballent sont des produits de haute technologie. Le *nec plus ultra* emballé par un *cheap labor* à l'état d'esclavage. Le capitalisme néo-libéral dans sa forme la plus pure: ne pense pas et sois heureux d'avoir une *job*.

DEMANDEZ AU SUPERVISEUR

Il y a quelques semaines, la compagnie a inséré dans l'enveloppe de paie des employés-es un mémo portant sur l'«Apparence personnelle et l'hygiène». Ne riez pas, ce qui suit n'est pas un monologue d'Yvon Deschamps.

Saturn demande d'abord à ses employés-es d'être propres en tout temps et de se vêtir d'une manière qui convient à leurs fonctions. Les employés-es de l'entrepôt peuvent porter des *jeans* et un *T-shirt*, mais ces vêtements «ne doivent pas être troués ou déchirés et aucun slogan offensant ne doit figurer sur les *T-shirts*». Le personnel de production a reçu des sarreaux et des *T-shirts* de Saturn qui «doivent être lavés régulièrement et portés selon les instructions des chefs de service». Le personnel de bureau, lui, doit être vêtu de «façon professionnelle», car il représente Saturn auprès des clients-es et



PHOTO: JOHN ABBOTT

le
paternalisme
patronal:

TRAVAILLEURS-SES DE TOUS LES PAYS, LAVEZ-VOUS!

GILLES DESCHATELETS

fournisseurs-es. Question: le salaire consenti à ces employés-es est-il un salaire de professionnel?


Ici, on commence à rigoler sérieusement. Le mémo souligne que les employés-es travaillent souvent dans des «endroits étroits» et qu'en raison de cette promiscuité, chacun-e doit respecter les autres en suivant «les normes d'hygiène personnelle de base». Le mémo précise ces normes:

- on doit se laver-prendre une douche tous les jours
- on doit surveiller son haleine (conserver une brosse à dents et du dentifrice dans le casier ou le bureau)
- on doit utiliser un désodorisant (on recommande de se rafraîchir les jours particulièrement mouvementés ou stressants)
- on doit se laver-peigner les cheveux

régulièrement

- on doit porter des vêtements propres tous les jours

Le meilleur est à venir: «En cas d'urgence, on peut demander au superviseur du désodorisant, du rince-bouche, des serviettes hygiéniques (pour les dames), des pansements, etc.»

Voyez le spectacle: une gang de gars et de filles qui se passent le rouleau de désodorisant pour se rafraîchir le dessous de bras! Qui trinquent au *Listerine*. N'étant pas syndiqués-es, les employés-es qui espèrent être retenus comme permanents-es un jour ne peuvent pas porter plainte contre ce patron qui les traite de sales et de puants. À moins que la Commission des normes du travail... Travaillez! Suez, bonnes gens! La Compagnie fournit le désodorisant! 

LE POLITICIEN LE PLUS COURAGEUX DU CANADA POURRAIT DEVENIR L'INTERLOCUTEUR D'UN QUÉBEC SOUVERAIN. AVANT, IL DEVRA CONVAINCRE LES MEMBRES DE SON PROPRE PARTI, QU'ON PEUT DEVENIR PREMIER MINISTRE EN CHOISSANT LA VOIE DE SA CONSCIENCE (PLUS QUE LA LIGNE DE PARTI) ET... SON HOMOSEXUALITÉ.

Il a 43 ans mais a l'air d'avoir dix ans de moins. Très grand, mince et beau comme les princes charmants des contes de fée, le candidat favori à la course au leadership du NPD a défoncé à lui tout seul plus de portes et de barricades que la Chambre des communes au grand complet. Svend Robinson respire la force et le calme. Il s'est présenté à notre rendez-vous sans attaché-e de presse ni adjoint-e politique, ce qui est rare dans ce milieu. «Bonjour, m'a-t-il dit en s'avançant simplement, je m'appelle Svend Robinson». Ce nouveau héros dont le nom circule d'un océan à l'autre sauvera-t-il le NPD?

Svend Robinson est né aux États-Unis, le 4 mars 1952, d'une mère danoise, qui lui apprendra sa langue, et d'un père états-unien professeur d'anglais et de linguistique. Cette carrière obligera la famille à déménager souvent, de Minneapolis à Copenhague, puis jusqu'à Burnaby, près de Vancouver, la circonscription qu'il représente aujourd'hui depuis 17 ans. À l'école secondaire, il reçoit le prix du meilleur *debater* et se distingue comme chef de l'opposition au sein du parlement étudiant. Cet étudiant modèle, qui se cherche, ignorait alors qu'il deviendrait, 20 ans plus tard, l'un des plus puissants et significatifs modèles d'homme pour toute une génération de jeunes, hétérosexuels ou gais.

Avec son Bacc en droit, il part pour l'Angleterre étudier à la London School of Economics pendant une année. Il est admis au Barreau l'année suivante mais le droit n'est qu'un vestibule et cet homme d'envergure s'y sent trop à l'étroit.

DOULOUREUX MARIAGE

Mais dans les années 70, non seulement on ne s'affiche pas quand on est homosexuel

mais on fait tout pour ne pas l'être, tout simplement. Svend épouse donc en 1972 une amie d'enfance, alors qu'il étudie encore le droit à l'Université de Colombie-Britannique. Trois ans plus tard, ils se séparent quand il lui avoue avoir sa première liaison sérieuse avec un homme. Le divorce est prononcé l'année suivante. «Je me souviens avoir pleuré en traversant le hall du bureau des étudiants, confiera-t-il à une journaliste des années plus tard. Je me sentais dans une peine immense et une confusion totale. Je l'aimais et elle m'aimait, mais ce n'était pas possible. Heureusement, de moins en moins de personnes ont à traverser ces douloureux mariages.» Robinson court alors les bars gais et tente de noyer sa peine dans l'alcool. Il y réussira presque mais sera sauvé *in extremis* par, tenez-vous bien, la politique! La vie politique partisane! Ce gouffre avaleur d'humain sera en fait sa planche de salut.

APRÈS AUDREY MCLAUGHLIN

Membre du Parti néo-démocrate depuis l'âge de 14 ans, il a occupé la présidence de l'aile jeunesse de son parti et en est d'ailleurs membre honoraire à vie. Il s'y fait les dents mais plonge vraiment dans la mêlée en 1979 quand il est élu pour la première fois comme député. Il a 27 ans. Robinson a survécu à toutes les vagues. Même et surtout à celles qu'il a faites lui-même. Aux dernières élections, réélu pour la cinquième fois, il remporte la victoire avec plus de 4 000 voix d'avance sur son adversaire. Il est un des deux seuls députés néo-démocrates à siéger actuellement. Il annonçait, il y a quelques mois, sa candidature à la chefferie du Parti.

Svend Robinson n'est pas du genre reposant. Sa feuille de route est remplie de scandales ou d'exploits, selon que l'on soit

parmi ses détracteurs ou ses supporters. Car cet homme déchaîne les passions: on l'adore ou on le déteste; on le porte aux nues ou on lui promet la damnation. Ses convictions et ses valeurs personnelles lui donnent assez d'énergie, semble-t-il, pour continuer là où la plupart s'arrêtent.

L'AFFAIRE SUE RODRIGUEZ

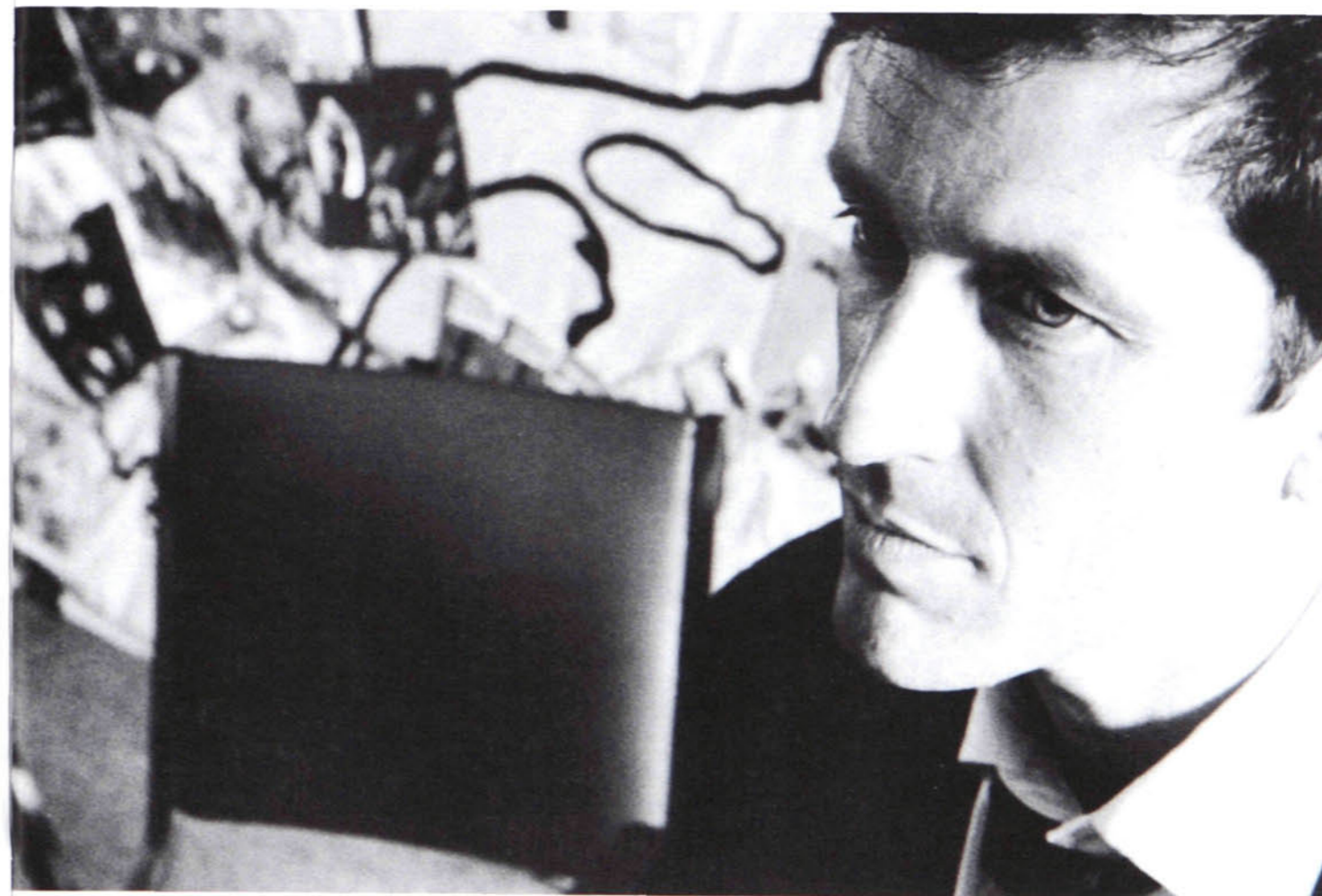
Alors qu'il était déjà très actif au service de causes comme les droits des personnes âgées, des gais et lesbiennes et des autochtones, tout le Canada le suit des yeux au moment de l'affaire Sue Rodriguez. En 1993 cette femme, atteinte de la maladie mortelle et dégénérative de Lou Gehrig, demandait qu'on lui reconnaisse le droit de mourir dignement, au moment où elle le souhaitera et avec l'aide compétente d'un médecin. C'est Svend Robinson, son député et ami, qui la supporte dans ses démarches. Madame Rodriguez ira d'appel en appel, et c'est tout le pays qui va avec elle jusqu'en Cour suprême du Canada où elle sera finalement déboutée. Toutes les cuisines, ce soir-là, ont résonné de discussion.

Quelques semaines plus tard, c'est un Svend Robinson ému aux larmes qui annonce devant les caméras que Sue Rodriguez est morte avec l'aide d'un médecin, dans ses bras, comme elle le souhaitait. Il a refusé bien sûr d'identifier le médecin, s'exposant ainsi à une accusation de complicité d'homicide. Tirant sur sa corde tant qu'il peut, Robinson dépose un projet de loi privée sur la légalisation du suicide assisté pour les malades en phase terminale deux jours après que la GRC ait ouvert une enquête sur lui. Un procureur spécial a finalement été nommé. Le 28 juin dernier, le procureur spécial chargé de l'enquête dans l'affaire Sue Rodriguez renonçait à

PORTRAIT

TEXTE DE FRANCE PARADIS

PHOTOS: STÉPHANE MONGRAIN ET FRANÇOIS BOUCHER, L'OEIL PUBLIC



qui a
peur
de
SVEND ROBINSON?

porter des accusations contre Svend Robinson pour «insuffisance de preuves». Le commentaire de Robinson: «Voilà un poids de moins sur mes épaules».

EN COSTUME HAÏDA

Personne n'oubliera jamais l'image de cet homme mûr dont la voix tremblait de peine et qui s'expose à une peine de prison pour avoir le courage de ses convictions. Ses détracteurs diront qu'il sait organiser de belles mises en scène médiatiques. Ils n'ont pas tout à fait tort. Robinson n'a rien d'un grand naïf qui porte ses convictions à bout de bras. Il connaît bien les labyrinthes de la vie politique et l'impact de la télévision. Il sait se servir des médias pour attirer l'attention. Ses spectaculaires prises de positions publiques sont plus près du risque savamment calculé que du coup de cœur inattendu. «Ma conscience est claire, répond-il. Si je n'y croyais pas, je ne serais pas ici.»

Sa carrière de personnalité controversée commence quelques semaines après sa première élection, en 79, alors qu'il accueille chez lui un réfugié chilien, défiant ainsi ouvertement un mandat de déportation fédéral. En 1982, il vote contre le rapatriement de la constitution parce que «le Québec se trouvait isolé et les droits des francophones bafoués!»

En 1983, il est chassé de son poste de critique néo-démocrate en matière de justice pour avoir fait la promotion de la légalisation de la prostitution. En 1985, il monte aux barricades avec la tribu des Haïdas en Colombie-Britannique pour s'opposer à l'exploitation forestière de l'île de Lyell, dans le nord de la province. Il s'y fera arrêter et accuser d'outrage au tribunal. Habillé du costume traditionnel Haïda, il se présente devant le juge qui le condamne à verser 750\$ d'amende. En 1987, il conspu Ronald Reagan aux cris de «Non à la guerre des étoiles! Non au soutien aux Contras!» alors que celui-ci prononce un discours devant le parlement canadien.

DÉPUTÉ ET HOMOSEXUEL

Le 29 février 1988, sur les ondes de la CBC, il est le premier parlementaire canadien élu à déclarer publiquement être homosexuel. Même si son entourage politique le savait déjà, c'est une grenade dégoûtée qu'il lance dans les salons feutrés du pouvoir. Tout le monde s'attend à un «backlash» époustoufflant. Si Ed Broadbent, son chef de l'époque, le supporte sans

équivoque, on ne peut pas en dire autant de ses collègues. La plupart s'abstiennent de commentaires alors que les autres l'accusent ouvertement d'avoir «sali» le parti et tous ses membres avec. Que dire de ses ennemis qui se réjouissent déjà de la «débarque» qu'il prendra. C'était sans compter sur son immense réputation de droiture, le support réel des gens de son comté et de toute la Colombie-Britannique. À 36 ans, il allait imposer une fois encore au Canada tout entier l'image du courage et de la transparence. Neuf mois plus tard, il est réélu avec 8 000 voix de plus que son plus proche adversaire.

LE PRIX À PAYER

Robinson est loin d'être stupide et même s'il est vrai que sa déclaration est exceptionnelle dans les annales de l'histoire parlementaire canadienne, il avait pris grand soin de tâter le terrain avant sa grande sortie. Barney Frank, représentant au congrès américain et ami de longue date de Svend Robinson, avait fait le même genre de déclaration l'année précédente sans que le prix politique à payer ne soit très élevé. En annonçant publiquement son orientation sexuelle, Robinson s'exposait à la critique des extrémistes mais surtout à l'admiration de tous ceux qui ont quelque chose à dire et n'osent pas le faire. Un courage qu'il paie chèrement.

À la suite de ses déclarations, il a reçu, entre autres, une douille de balle dans une enveloppe scellée. On a saccagé son bureau de comté, brisant les fenêtres, les bureaux, les chaises. Il reçoit chaque année des centaines de lettres haineuses, certaines écrites par des extrémistes chrétiens qui l'exhortent à la pénitence pour sauver son âme. Une nuit, un camion le poursuit et tente de le renverser. Il s'en sauve.

Dans une entrevue qu'il accordait au *Devoir* l'an dernier, le député néo-démocrate le plus connu au Québec déclarait: «C'est une chose de lutter dans l'abstrait, mais c'est autre chose que de lui donner un visage humain. C'est ce que j'essaie de faire, donner une dimension personnelle et concrète à un combat.» Car il lutte, en effet. Et tout le monde prend pour ce David devant Goliath. En janvier 1992, il est expulsé de Chine avec deux autres députés pour avoir frayé avec des militants des droits de l'homme et des prisonniers politiques en plus d'avoir voulu déposer des fleurs sur la place Tienanmen. Deux semaines plus tard, c'est le gouvernement de Malaisie qui lui tape sur les doigts parce qu'il appuie et rencontre ouvertement des





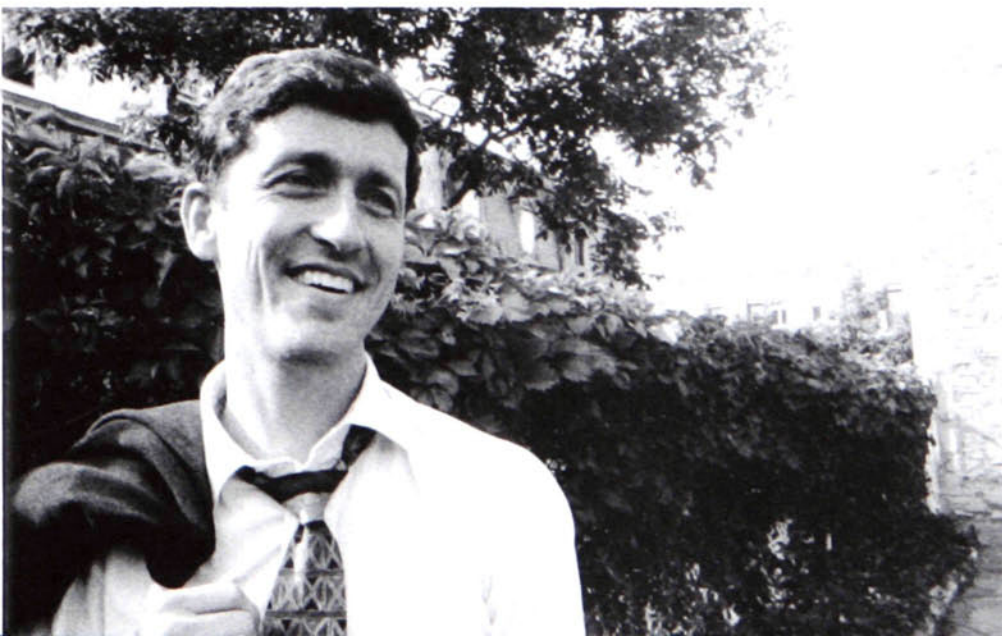
militants écologistes et autochtones. L'année dernière il purgeait une peine de 14 jours de prison pour avoir participé à une manifestation tenue en 1993 contre la coupe à blanc dans la forêt de Clayquot sur l'île de Vancouver.

QUI L'AIME LE SUIVE

Un franc-tireur comme lui peut-il faire un bon chef? Svend Robinson est porte-parole du NPD pour les affaires étrangères, la défense nationale et les droits de la personne. Candidat dans la course au leadership pour la chefferie de son parti, il est un des rares candidats ou députés néo-démocrates à parler le français. Sans doute est-ce pour cela qu'il s'est retrouvé responsable des relations avec le Québec, lui, un gars de Vancouver!

Nelson Riis, leader parlementaire du Parti à Ottawa, dit de Svend qu'il ne connaît pas le mot «équipe» et qu'il peut secourir un collègue mal pris et, deux heures plus tard, lui mettre un couteau sur la gorge sans remords. «Il s'est approprié, explique monsieur Riis, l'expression de la Mafia "Nothing personal, just business".» Certains lui reprochent de dévier souvent de la ligne du Parti et de suivre sa conscience plus souvent que les directives des têtes dirigeantes du parti. «Je crois que les gens veulent un leader qui prend position, rétorque Robinson, qui défende des principes clairs même si, parfois, ça le mène à des résultats inattendus comme mon séjour en prison. Les gens veulent quelqu'un avec une vision, des convictions.» Le moins qu'on puisse dire, c'est que les siennes sont claires et cohérentes depuis le début de sa carrière. Mais les néo-démocrates auront-ils le courage d'élire un homosexuel comme chef de parti?

«Les gens vont voter pour les convictions que j'ai; pour mes engagements et le travail que je fais depuis 17 ans et pas parce que je suis gai ou pas.» Une chose est sûre: il est le plus connu, et de loin, parmi les concurrents au poste. «Quand je vais dans les petites et grandes villes, les médias viennent, déclare-t-il, et c'est un avantage. Je sais que je suis plus fort que mon parti au Québec. Et j'espère pouvoir me servir de ça pour convaincre les Québécois de se joindre au parti. Je suis prêt à faire le tour de la province pour les convaincre.» Il espère rebâtir le parti moribond au Québec et compte sur les groupes progressistes, le mouvement communautaire, les syndicats et les jeunes. Un beau défi.



QUOI DE NEUF POUR LE QUÉBEC?

Il est conscient que la grande majorité des alliés potentiels du NPD militent dans le mouvement souverainiste et reconnaît que les Québécois-es sont les seuls à pouvoir décider de leur avenir. «S'ils votent non, se dépêche-t-il d'ajouter, le NPD aura quelque chose à leur offrir!» S'il est élu à la tête du Parti néo-démocrate, Robinson nous promet un Canada changé qui mettra l'accent sur la justice sociale et l'amélioration des programmes sociaux. Un Canada qui compterait un Québec fort. Wow! N'a-t-il donc rien de mieux à promettre que ce que tout le monde promet aux Québécois-es depuis 1982? Il rétorque que le NPD n'a jamais pu exercer le pouvoir et qu'il faut laisser la chance au coureur; qu'il faut travailler à réduire la pauvreté, combattre le chômage, défendre les droits des minorités, les femmes, les gais et lesbiennes, les pauvres.



Même s'il a certaines réserves quant à la question à poser au référendum québécois, monsieur Robinson ne tremble pas du tout à l'idée d'une réponse affirmative. «Si une majorité de Québécois décidaient de se séparer, il est clair pour moi que le reste du Canada devrait répondre en s'engageant dans un dialogue respectueux.» Pas de menace, pas de rejet du revers de la main. Quand je lui rappelle que monsieur Chrétien a déjà annoncé qu'il ne négocierait jamais, Robinson rétorque que si l'on reconnaît le droit démocratique d'un peuple à choisir son avenir, on ne peut pas accepter un résultat et pas l'autre.



Si le NPD prenait le virage de la droite lors de l'élection de son prochain chef, Svend Robinson annonce qu'il quitterait le Parti. «Je suis socialiste. Je ne resterai pas dans un parti de droite qui défendrait les intérêts du pouvoir.» «Si le NPD décidait de couper ses liens avec le mouvement syndical, par exemple, comme certains l'ont suggéré, je ne pourrais pas rester. Cette relation avec les syndicats est la clé d'un mouvement social-démocrate. Si le Parti abandonnait sa lutte pour les droits des femmes et s'opposait, par exemple, au libre choix en matière d'avortement, je ne pourrais pas rester. Je ne pourrais non plus embarquer dans l'hystérie collective actuelle en renonçant à l'objectif de plein emploi et à une meilleure répartition des richesses. Ce sont des exemples de ce que serait pour moi un virage à droite inacceptable.» Il conclut: «j'ai beaucoup d'énergie. Je vais rester en politique, sauf si le NPD vire à droite. Alors, je trouverais une autre façon de pouvoir agir dans la vie politique. Peut-être à l'internationale, pourquoi pas?»

BONNE RENTÉE SCOLAIRE

à tous les élèves
jeunes et adultes

aux parents et
à toutes les personnes
qui oeuvrent dans le monde
de l'éducation

1 9 9 5 - 1 9 9 6

C'EST L'ANNÉE
DES ÉTATS GÉNÉRAUX
SUR L'ÉDUCATION

toutes et tous ensemble
nous devons y défendre
l'école publique...

...parce qu'elle est menacée!



Alliance des professeures
et professeurs de Montréal (CEQ)

Un partenaire de la Coalition pour la défense de l'école publique



palité de l'Estrie, ils sont plus de 150 jeunes âgés de 13 à 17 ans. 150 à vivre les bleus de l'adolescence, coincés dans un village pensé pour les touristes, les adultes et les enfants. Pour ces jeunes, il est clair que les activités conçues à leur intention, en dehors des heures de cours, sont insuffisantes.

Et le problème atteint son point culminant les fins de semaine. Ils se dirigent alors vers les villes de Granby, de Waterloo ou de Cowansville pour bénéficier de divertissements à leurs mesures. Surtout des soirées dansantes.

CACHEZ CET ADO...

Ceux et celles qui ne peuvent se déplacer en sont réduits à demeurer à la maison, les yeux rivés sur le petit écran à regarder des films loués. Les clubs vidéo du coin sont prospères.

à Bromont LES ADOS

La plupart de ces ados proviennent de milieux défavorisés et habitent les HLM de Bromont. Et voilà: les pauvres avec les pauvres, les riches avec les riches. La pauvreté, elle existe ici aussi mais on la cache, on la déguise. On aimerait bien pouvoir en faire autant des ados.

Ils déplorent le peu d'espace et de ressources qu'ils ont pour eux à Bromont. Ils ont bien tenté de se définir un «lieu de rencontre» – le parc de l'école ou l'«arène» – mais, sitôt arrivés, sitôt chassés. Car les autorités veillent... Un jeune qui marchait dans la rue avec un carton de pizza sous le bras a dû l'ouvrir, sous l'ordre d'un policier soupçonneux! «On se fait toujours critiquer. S'il se produit un acte de vandalisme, ça nous retombe sur le dos; on pense que c'est nous», dit Martin, exaspéré. L'équation est simple et sans retour: «ado = délinquance».

«Nous voulons seulement un endroit qui nous éviterait de traîner n'importe où, et où l'on aurait nos propres activités». Ils ne savent plus

où aller. «Mes parents me disent de sortir, de prendre une marche». Prendre une marche à 16 ans, un vendredi soir, ça n'a rien de très excitant.

Dans les villes, les infrastructures offrent mille et une possibilités aux jeunes, mais à la campagne, il faut bien l'avouer, faire quelques mauvais coups constitue souvent le seul moyen de divertissement.



PHOTO NATHALIE PAQUIN

NATHALIE PAQUIN

Bromont est perçu par plusieurs comme étant un haut lieu de villégiature, un endroit où il fait bon vivre. Avec, en plus, une qualité de vie hors pair. Donc, une place tout indiquée pour fonder une famille et élever des enfants. Mais pour ceux-celles qui ont déjà

grandi, les ados, Bromont représente le calme plat: l'ennui.

«Y'a a rien pour nous ici... On ne fait des jeux que pour les bébés et les enfants. Tout ce qu'on a, c'est un panier de basket», clame Mathieu, 15 ans. Dans cette municipi-

UN VRAI LOCAL


Annie Rousseau, de Loisirs Bromont, a monté un dossier complet afin de présenter un projet de café-ados. En annexe, une pétition de 76 adolescents-es qui attendent «leur local», accompagnée d'un laborieux sondage téléphonique et de ses résultats. Le projet est accepté en décembre 1993 par le Conseil municipal. L'ouverture était prévue à l'été 94. Des fonds de 50 000\$ étaient «débloqués» afin d'aménager un local dans l'ancienne école. Mais rien n'a bougé. Le conseiller O'Neil Couture le dit lui-même: «la Ville de Bromont n'injectera pas d'argent au niveau des activités. De plus, aucun bureau de direction n'a été formé pour se pencher sur le dossier.»

LES «POLITIQUES D'ADULTE»

«On a déjà fait un lave-auto pour ce projet... Où est cet argent? De toutes façons, on ne s'attend plus à rien», conclut Julie, une ado résignée. Le message demeure le même: les jeunes n'ont pas confiance dans les politiques d'adultes... et les adul-

tes ne leur font pas suffisamment confiance pour leur accorder un local désigné. Un conflit de générations, en quelque sorte.

Selon Pierre Pronovost, animateur auprès des jeunes depuis longtemps, «ce projet devrait, avant tout, relever d'un organisme totalement indépendant, où siègerait un comité de parents. C'est important que les ados aient un endroit à eux, où ils retrouveraient, entre autres, une écoute autre que celles des parents. De nombreuses municipalités ont compris cela». Ainsi, de plus en plus de «maisons-ados» ont des psychologues sur place, à la disposition des jeunes.

Depuis le mois d'avril, nos jeunes reluquent avec envie L'Exit de Waterloo, une coquette maison bleue et blanche, toute neuve, construite expressément pour les jeunes de la municipalité. Les jeunes ont amassé près de 50 000\$, en mettant sur pied diverses activités au profit de leur rêve maintenant réalisé. À Bromont, «on ne s'attend plus à rien», conclut Julie, 17 ans, résignée. Écoeurés de ne rien voir bouger autour d'eux, la plupart des jeunes envisagent de quitter la ville, sitôt atteinte leur majorité. 

25 ANS
D'EXPÉRIENCE

**ÇA
COMPTÉ**

ACTIF	9,614,53	18,999,65
PASSIF	9,614,52	18,999,65
SOLDE	0,01	0,00

ACTIF	18,828,14	12,793,85
PASSIF	18,828,14	12,798,85
SOLDE	0,00	0,00

Gosselin + Associés

COMPTABLES AGRÉÉS

1415, RUE JARRY EST, BUREAU 420,
MONTREAL (QUEBEC) H2E 1A7
TÉLÉPHONE : (514) 376-4090

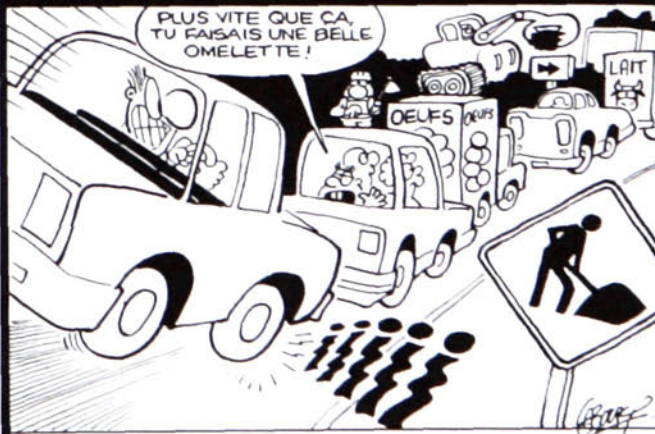


Fédération des professionnelles et
professionnels de l'éducation du
Québec (CEQ)


Au service des jeunes et des adultes
dans les commissions scolaires.

9405, rue Sherbrooke Est - Montréal H1L 6P3
Tél.: (514) 356-0505 Téléc.: (514) 356-1324

À l'approche des TRAVAUX, diminuez le TEMPO!



On fait du chemin
Merci de votre patience

 Transports Québec

LE CENTRE 7400:

au centre de l'île de Montréal

- à côté du métro, station De Castelnau
- près du boulevard Métropolitain
- reçoit des organismes à but non lucratif
- une douzaine de locaux disponibles
- possibilité de 10 à 300 personnes
- session de 1 jour et plus
- services de cafétéria et 22 chambres

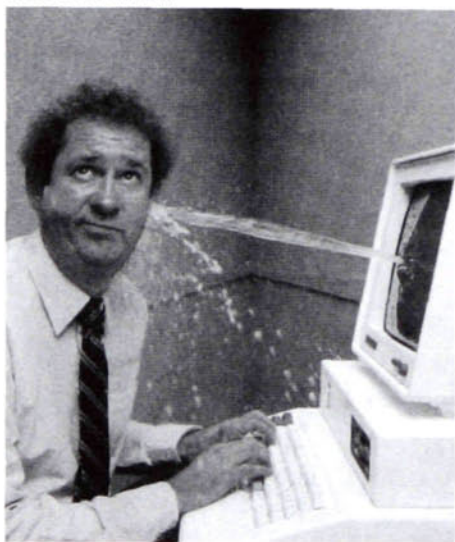
7400, boul. Saint-Laurent

Montréal (Québec)

H2R 2Y1 Tél.: 270-7400

Fax: 270-7451

PHOTO: GEORGE SIMHONI



les effets de l'informatique sur la pensée humaine: ATTENTION À L'INTELLIGENCE... NATURELLE ou «pensez *Tuggle*»

CHANTAL DESJARDINS

L'informatique fait dorénavant partie de notre quotidien, du bureau au supermarché, en passant par les guichets automatiques, les bibliothèques et la maison où nous attendent sagement nos ordinateurs personnels, nos jeux vidéos et nos magnétoscopes. Le recours systématique à l'informatique pourrait-il modifier notre pensée, notre façon de concevoir les choses ou, encore, configurer notre cerveau sur les modèles de raisonnement des programmes informatiques?

Considérant l'invasion des milieux de travail par l'informatique et les longues heures passées devant l'écran informatisé, notre pénétration au pays de la rationalité aiguë nous emporte parfois dans un *no man's land*, à la limite de l'hypnose. À 5h du soir, le retour au réel est brutal!

Daniel Beaulieu, informaticien au Canadien National, fréquente les ordinateurs à toutes heures du jour et de la nuit pour solutionner les problèmes d'un réseau transcanadien. Selon lui, l'ordinateur n'a pas amplifié ses prédispositions pour la «logique». «Les ordinateurs ne sont que le prolongement du cerveau. Il faut cependant savoir faire la part des choses, tirer une ligne en quelque part, sinon on finirait par ne plus avoir d'émotions.»

Programmeur, professeur d'informatique et propriétaire d'une entreprise d'informatique, Richard Lavigne est catégorique. «Depuis que je travaille dans le domaine de l'informatique, j'ai tendance à rationaliser tous les genres de problèmes qui se posent à moi, même ceux qui sont plutôt d'ordre émotionnel. Par contre, l'informatique m'a amené à penser que tout problème a une solution, ce qui est positif.»

Sans nous en rendre compte, nous faisons continuellement appel à notre logique, que ce soit pour calculer la quantité de peinture requise pour peindre un appartement, ou conduire une automobile.

À LONG TERME

Jusqu'à présent, aucune étude scientifique prouvant le degré d'influence de l'informatique sur le psychisme des êtres humains n'a été effectuée. Mais la plupart des chercheurs-es ayant réfléchi à cette question sont unanimes: il n'y a pas de modification fondamentale de la psychologie humaine attribuable à l'informatique pour l'instant. Si elle survient, soutiennent les psychosociologues Serge Guimond et Guy Bégin dans *Le choc de l'informatique*, «elle s'élaborera plutôt de façon graduelle, à long terme, et non d'une manière abrupte.»

Il faudra attendre encore une, deux ou même trois générations avant de conclure à une possible mutation de notre intellect.

Par l'accélération du processus de compilation et d'analyse de l'information, l'informatique change davantage notre rapport au temps que notre façon de penser. On n'attend plus des jours avant de recevoir des communications écrites, on s'envoie des *fax* sur le champ, ou on échange par Internet.

L'OUTIL

Jean-Guy Meunier, professeur de philosophie spécialisé en linguistique et directeur du Centre d'analyse de texte par ordinateur de l'UQAM, croit qu'il faut être très «nuancé» lorsqu'on pose ce genre de question. Ses observations lui ont permis de constater certaines modifications du processus de la pensée en rapport avec l'outil utilisé. L'ordinateur en est un bon exemple: auparavant habitué-e à concevoir nos idées et à les structurer tout en pensant à la forme concrète qu'elles prendront (division des paragraphes, syntaxe, orthographe, etc.), l'ordinateur nous permet maintenant de dissocier ces étapes. La plupart des utilisateurs-rices de traitements de texte consacrent d'abord leurs énergies à l'élabo-



PHOTO: BILL DENISON

ration de leurs idées et optimisent ainsi leur pensée, réservant pour la fin l'étape de correction ou de structuration du texte. Et la pensée créative étant plus proche du langage oral, il s'en suivrait une perte au niveau de l'écrit.

Résultats: notre habileté pour l'argumentation augmenterait, tandis que notre attention accordée au style et à l'orthographe diminuerait. Jean-Guy Meunier a pu le vérifier à de nombreuses reprises parmi ses élèves utilisant l'ordinateur.

Paradoxalement, un *Avis sur les industries de la langue dans la société de l'information*, produit l'année dernière par le Conseil de la langue française, révèle qu'une demande accrue pour les travailleurs-ses maîtrisant parfaitement la langue écrite ira en s'intensifiant. Les nouveaux outils numérisés font en sorte qu'il faille rapidement savoir produire, transmettre et analyser de l'information écrite. Le rapport spécifie que «le respect de la morphologie des mots, de la grammaire et de la syntaxe devient déterminant quand l'ordinateur doit reconnaître lui-même le message qui lui est transmis.» Et les institutions scolaires ne seraient pas en mesure présentement de répondre à la demande des employeurs-es. —>

THE AMERICAN WAY OF ÉCRIRE

Ce serait davantage les gens qui pensent et fabriquent l'informatique qui pourraient changer notre façon de penser, plutôt que la technologie elle-même, surtout sur le plan culturel. Presque tout le matériel informatique que nous utilisons provient des États-Unis.

Tout le langage de programmation et les manuels d'apprentissage sont anglophones. Les informaticiens-nes doivent constamment penser en anglais.

La plupart des informaticiens-nes francophones se rebutent à utiliser les traductions effectuées par les Français-es, parce qu'elles leur semblent incompréhensibles. Trop habitués à travailler avec un langage informatisé à l'états-unienne, ils ont du mal à s'adapter à une autre façon de penser l'informatique.

Quant aux traductions en français de logiciels anglophones, elles ne sont généralement que des calques reproduisant les termes et structures syntaxiques de l'original. En excluant les correcteurs d'orthographe québécois, la majorité des correcteurs francophones sont conçus par des anglophones états-uniens. Ce n'est pas une tare, mais le professeur Jean-Guy Meunier de l'UQAM soulève le fait que «petit à petit, sans s'en apercevoir, le système est sensible à des fautes plutôt qu'à d'autres.»

Quand on sait qu'à cause des communications informatisées l'anglais est en train de redevenir la langue de travail au Québec, surtout chez les cadres et les professionnels-les, et que 80% des informations disponibles sur Internet sont en anglais, il y a de quoi se demander si penser en anglais ne sera pas un «must»!



*Fédération
des travailleurs
et travailleuses
du Québec*

**LA PLUS GRANDE
CENTRALE SYNDICALE
QUÉBÉCOISE**

545, boulevard Crémazie Est
17^e étage
Montréal (Québec)
H2M 2V1

Téléphone: (514) 383-8000
Télécopieur: (514) 383-8001

HULL
(819) 777-5441

JONQUIÈRE
(418) 699-0199

MONTRÉAL
(514) 383-8000

QUÉBEC
(418) 623-8713

RIMOUSKI
(418) 722-8232

ROUYN
(819) 762-1354

SAINT-JÉRÔME
(514) 431-6659

SEPT-ÎLES
(418) 962-3551

SHERBROOKE
(819) 562-3922

TROIS-RIVIÈRES
(819) 378-4049

DES MILLIONS\$ tous les vendredis



®

loto-québec

L'intelligence artificielle: LA VIE EN NOIR ET BLANC ET NUANCES

S'il est vrai que l'informatique de type séquentiel (c'est-à-dire que les informations sont traitées les unes à la suite des autres sans pouvoir entrer en relation) à laquelle nous avons encore couramment affaire nous force à nous adapter au raisonnement minimaliste de la machine, les nouveaux modèles de type parallèle «humaniseront» l'informatique. Plusieurs chercheurs-es travaillant dans le domaine de l'intelligence artificielle s'affairent présentement à développer des modèles appelés connexionnistes, émergentistes, réseaux neuronaux, algorithmes génétiques, etc.

Basés sur le modèle du fonctionnement du cerveau humain, les modèles parallèles tiennent ainsi compte de plusieurs facteurs dans la résolution d'un problème. Utile dans des domaines relatifs aux sciences humaines, l'ordinateur pourra tenir compte à la fois d'une statistique, d'une expérience, d'une histoire ou d'un fait pour solutionner un problème. Les données ne seront plus seulement de nature quantitative mais aussi qualitative.

S'en suivrait alors une vision beaucoup plus nuancée des choses. La vision en noir et blanc due à l'usage fréquent de l'ordinateur laisserait de la place à des nuances de gris.

Les nouvelles technologies sont en train de changer complètement les modes de communications dans le monde du travail. Le fax engendre un nouveau style d'écriture plus bref et supprime les longues formules de politesse, ce qui, du même coup, diminue les rapports hiérarchiques. Le courrier électronique ne fera qu'amplifier une certaine brièveté du langage qui tend déjà, et de plus en plus, vers l'acronyme. Et le langage étant intimement interrelié à la pensée, il serait étonnant que des effets concomitants sur notre schéma psychique ne se fassent pas sentir éventuellement.

↳



PHOTO: BERNARD JEAY

L . . . I . . . R . . . E . . .

Élaine AUDET, *Pour une éthique du bonheur, chroniques de l'imposture*, les éditions du Remue-ménage et L'aut'Journal, 1994, 237 pages

LA GENT MASCULINE

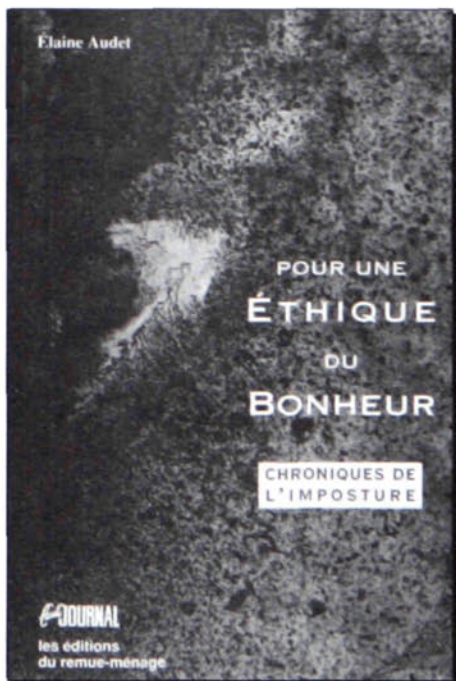
DOLORÈS BRICE

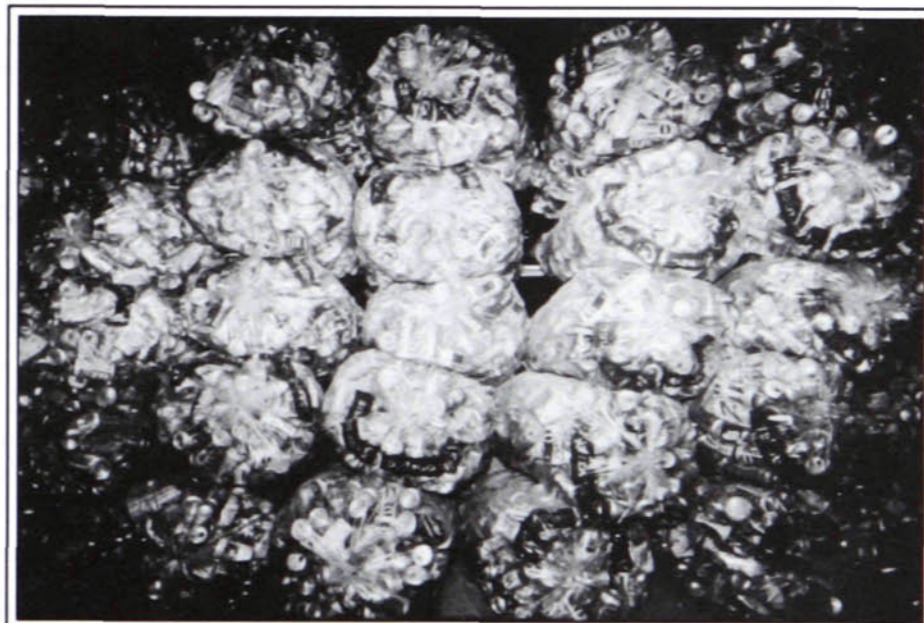
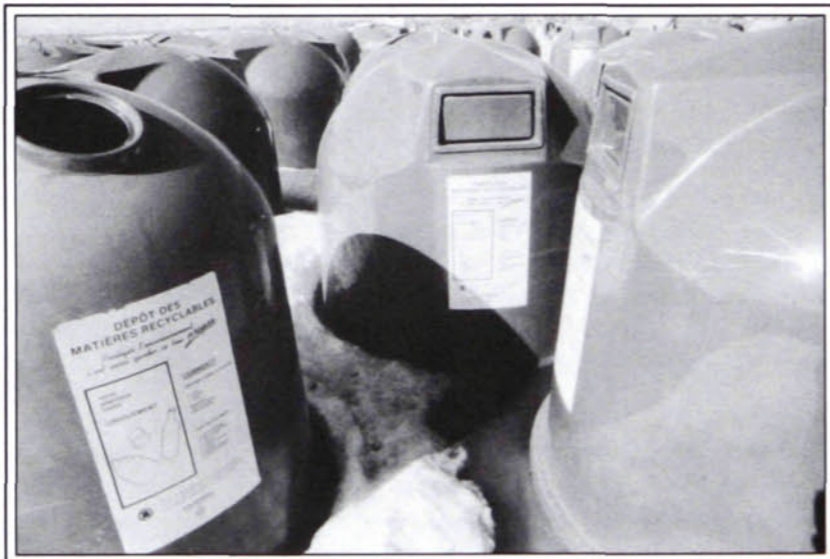
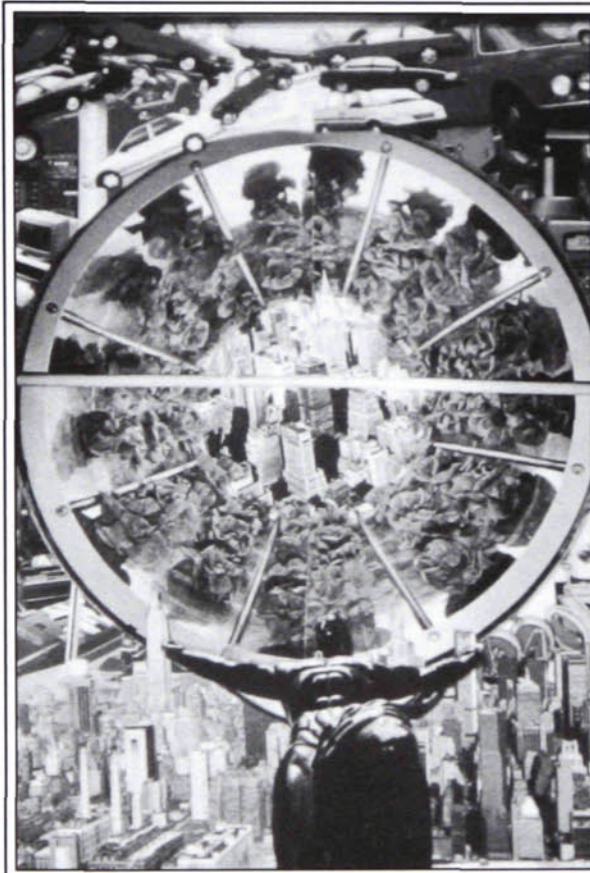
Contrairement à ce que pourrait laisser entendre le titre, ce livre n'est pas une chronique du bonheur, mais plutôt une série de commentaires concernant l'actualité d'un point de vue féministe. Dans ce recueil d'articles, parus dans *L'aut'journal*, Élaine Audet aborde tour à tour des sujets nouvellement tabous depuis qu'on a décrété l'ère du post-féminisme à la Camille Paglia et de l'économisme à tout crin. Elle questionne entre autres la libre expression et le laxisme entourant la pornographie, la banalisation de la violence faite aux femmes. Elle s'attaque à la désinformation et situe la chasse aux «politically correct» comme une façon de masquer les inégalités qui existent toujours entre les sexes. Élaine Audet déborde de la sphère privée en associant les femmes à des questions politiquement épineuses telles l'indépendance du Québec, l'impérialisme états-unien, la dictature du Nouvel Ordre Mondial et les Autochtones.

On peut trouver que l'auteure idéalise,

simplifie ou occulte les contradictions qui règnent au sein des groupes minoritaires, en faisant des femmes, des immigrants-es et des Autochtones des alliés naturels contre l'homme blanc, chrétien et capitaliste. Bien que l'auteure s'attaque particulièrement au pouvoir mâle, elle ne manque pas de griffer au passage certaines femmes supposément «complices et porte-parole du patriarcat». Curieusement les Bissonnette, Bombardier, Badinter se retrouvent sur le banc des accusées au même titre que les Paglia et Madonna. Il faut croire que l'auteure ne tolère pas les «compromis» avec la gent masculine!

C'est ainsi que page après page, l'auteure ne cesse de nous interpeller en nous rappelant des vérités criantes sur les femmes et les événements qui font l'actualité. Sa plume est acidulée, le ton est vivifiant, mais sa vision à la fois manichéenne et angélique en agacera sans doute plusieurs. Comme quoi le malheur de Roch Côté fera le bonheur des autres. ↳

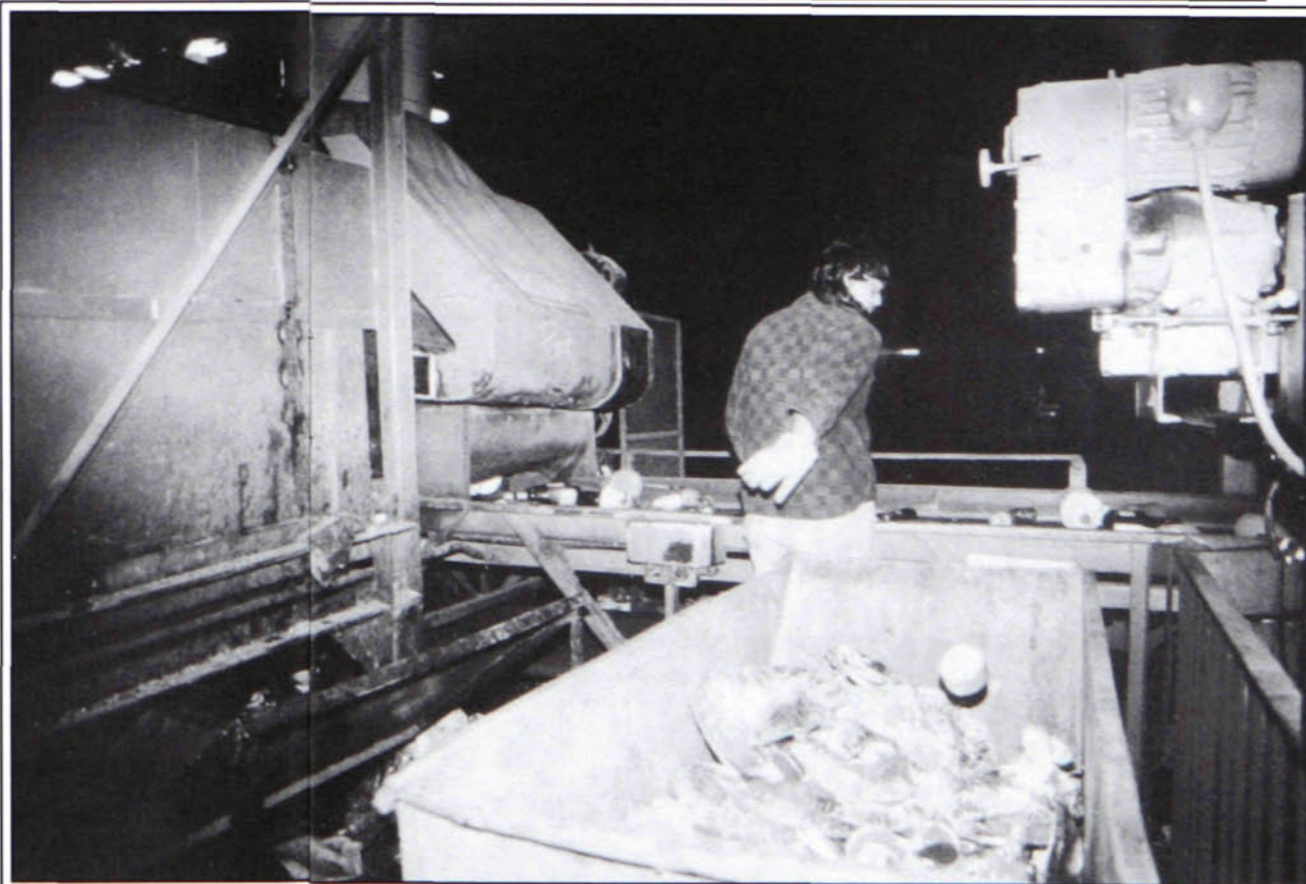




LES DÉTRITUS, UNE AFFAIRE RENTABLE? BONNE NOUVELLE.

LES POUBELLES RENTABLES

PHOTOS DE OLIVIA BAUDELLOT
TEXTE DE AFEF BENESSAIEH




Ily a de cela à peine cinq ans, ramasser les bacs verts était hors de prix pour les municipalités. Le bac vert tournait alors autour de 20\$ à 35\$ l'unité. Les compagnies se dévouant à ce labeur peu reluisant ne bataillaient guère pour le butin.

Aujourd'hui, cette attitude est révolue. Les prix demandés par les entreprises de cueillette sélective sont près de quatre fois inférieurs à ceux qu'elles proposaient naguère. Les récoltes sont monnayables, car les marchés national et international récupèrent une partie croissante des matières premières qui en proviennent. Ainsi, cannettes, bouteilles, verres, cartons et papiers de toutes sortes sont réinjectés dans le circuit de la production, achetés par des firmes se spécialisant dans les matières recyclées, un marché qui trouve de plus en plus preneur.

LES PRIX CHUTENT

Les coûts exigés ont chuté pour différentes raisons, incluant la sensibilisation des individus et leur collaboration. Maintenant le marché du recyclage, en pleine expansion, permet d'absorber la mise en circulation des matières premières de seconde main.

L'existence de ce marché, aux niveaux national et international, signifie que les entreprises de recyclage font face à une demande croissante de particuliers-ères pour des produits recyclés. Cette demande amène un nombre grandissant de firmes concurrentielles à s'implanter dans une industrie qui s'annonce prometteuse. Ceci faisant, les firmes se font compétition autant sur le terrain des prix que sur celui de l'efficacité des services offerts. Prix concurrentiels et efficacité des produits disponibles sur le marché entraînent à leur tour une stimulation de la demande. Résultat: les produits recyclés que l'on peut acheter en papeterie ou ailleurs sont de meilleure qualité, pour un coût moindre, ce qui encourage le-la consommateur-ice à acheter, ainsi que les firmes à se multiplier, sinon à se livrer une guérilla pour les parts de marché.

Au rythme où vont les choses, certains-es observateurs-rices se demandent si, dans un futur presque probable, les compagnies de collecte n'iront pas jusqu'à payer pour ramasser nos poubelles. Un scénario absurde? Pas si le marché du recyclage persiste dans sa croissance. 

tchecoslovaquie

LA SÉPARATION DE VELOURS

À Prague, quelques mois avant le partage.



PHOTO: PETR ROSICKY

JULIE PERREAULT

MALGRÉ UNE SÉCESSION SANS APPEL AU PEUPLE, LA TCHÉCOSLOVAQUIE L'À FAIT PACIFIQUEMENT.

Le 1^{er} janvier 1993, disparaissait la Tchécoslovaquie. La fédération cédait sa place à deux États souverains: la République Tchèque et la Slovaquie. On craignait une séparation violente, elle fut pacifique. Reconnus par l'ONU et la Communauté européenne, ces États restent encore l'un pour l'autre le principal partenaire économique.

En 1648, la Grande Moravie (Slovaquie) et le Royaume de Bohême (Pays tchèque) sont conquis par l'empire austro-hongrois. Menacés-es d'assimilation culturelle, linguistique et politique, les Slovaques développent un nationalisme visant l'autonomie politique. Les Tchèques désirent, eux, accroître leur influence au sein de l'empire.

TCHÉCO-SLOVAQUIE

Avec l'effondrement de l'Empire, au lendemain de la Première Guerre mondiale, naît la Tchéco-slovaquie¹. Tchèques et Slovaques sont conscients d'être de petites unités nationales dont l'autonomie a été et peut encore être menacée par de puissantes nations. D'où l'idée de s'allier dans un État bi-national. Nations longtemps dominées, elles misent sur le respect des diversités culturelles.



Dans le village de Parnica, en Slovaquie.



L'idéologie du «tchécoslovaquisme», porteuse d'une identité commune, va ébranler ce rêve. L'imposition de professionnels-les tchèques en territoire slovaque chatouille les susceptibilités. On impose à la Slovaquie une représentation politique fondée sur l'appartenance religieuse qui ne coïncide pas avec la proportion de protestants-es et de catholiques dans la population. Le nationalisme slovaque refait surface.

Il débouche sur une République slovaque, au régime autoritaire, le temps de la Deuxième Guerre mondiale. Les Tchèques et certains-es Slovaques se sentent trahis-es par cette politique fascisante. Pour d'autres, c'est plutôt la libération de la domination tchèque... jusqu'en 1945, date où la Slovaquie est réintégrée à une Tchéco-slovaquie méfiante, communiste et plus centralisatrice que jamais.

PHOTO: YVA MOMATIUK - JOHN EASTCOTT



**LES
INDÉPENDANCES**

**À TRAVERS LE
MONDE:**

DES CAS CONCRETS

ILLUSTRATION: DANIEL S.-LEGAULT

Depuis 35 ans, le Québec a connu une ouverture accélérée au monde. Le regard vers l'extérieur lui permet de se comparer (toujours imparfaitement), de se consoler, de se renseigner, de nourrir son imagination. Si le monde vogue (pour le meilleur et pour le pire) vers une mondialisation de l'économie et de la culture, les communautés humaines ressentent d'autant le besoin de contrôler leur structure politique pour avoir une prise sur leur futur.

À travers le monde et son histoire récente, la majeure partie des très nombreux cas d'indépendances réalisées s'est faite sans tumulte, de façon trop peu spectaculaire pour retenir les médias. Il faut voir, concrètement, l'histoire de ces révolutions locales. Discours pieux ou lois fondamentales, l'importance des textes constitutionnels et leur composition sont évaluées. Un scénario, fort probable, pour un Québec qui se dirait oui, est finalement exposé.

Réalisme, alliés extérieurs et intérieurs, «petits pas»: l'indépendance est toujours faite de mille rapports de forces... souvent tranquilles.

Un dossier coordonné par
JEAN ROBITAILLE ET DANIEL S.-LEGAULT

PROJETS DE SOCIÉTÉ DIVERGENTS

La «révolution de velours» met fin au joug soviétique en 1990. *Insatisfaits-es du régime fédéral, les nationalistes slovaques revendiquent plus d'autonomie.* La Slovaquie est pour les Tchèques un fardeau économique. La plupart des usines militaires à reconverter se trouvent en territoire slovaque, et le chômage y est trois fois plus élevé.

Intellectuels-les et journalistes des deux nations craignent qu'une Slovaquie indépendante renoue avec des pratiques antidémocratiques. La minorité hongroise, la plus importante de Slovaquie, soit 11% de la population, redoute de voir ses droits bafoués. Les fédéralistes prétendent qu'une séparation ébranlerait l'économie interdépendante des régions tchécoslovaques. L'Europe doute des capacités d'une Slovaquie souveraine: plus isolée culturellement, son industrie n'est pas aussi moderne que la tchèque.


En juin 1992, une coalition nationaliste est élue en Slovaquie. Elle prône une confédération souple et l'intervention de l'État dans l'économie. À l'opposé, le parlement tchèque défend des politiques néo-libérales et souhaite une fédération fonctionnelle et centralisée! Un seul point fait l'unanimité entre gouvernants-es tchèques et slovaques: dissoudre la fédération, en décembre 1992. Dans le but d'éviter une polarisation des sentiments nationalistes, aucun référendum populaire ne sera tenu.

POPULATIONS ÉVINCÉES

Entre juillet et décembre 1992, déclaration de souveraineté et projet de constitution sont votés par le parlement slovaque. Les minorités hongroises s'abstiennent, jugeant insuffisantes les dispositions devant les protéger. Plus de 30 traités sont signés par les deux nations avant la scission. À la demande de la Communauté économique européenne, on convient d'une union douanière. Une même monnaie sera préservée pour six mois. La libre circulation des gens est assurée. La répartition des forces armées et des biens fédéraux se fait à l'amiable. Aux lendemains de la séparation de velours, le partage de certaines sociétés fédérales reste en litige. La monnaie commune n'a pas fait six mois, mais les experts-es jugent, dans l'ensemble, l'opération réussie.

En Slovaquie, l'économie, en chute libre depuis janvier 1993, se redresse en mars 1994. Le contrôle étatique de la station de télévision et la réorganisation de l'université ont été critiqués. Une presse indépendante demeure active. La minorité hongroise ne revendique pas l'autonomie territoriale. Toutefois, elle exige l'accès à des services bilingues et une représentation politique proportionnelle à sa population.

En République tchèque, la productivité augmente plus vite que les salaires. Le taux de chômage est en moyenne de 3% (1993-1994). Consolider ou non la société civile, garante de la démocratie, est au centre d'un intéressant débat dans la société tchèque.

Au début de 1992, 76% des Slovaques et 92% des Tchèques croyaient qu'il était plus avantageux de préserver un État commun. Une majorité croyait aussi que l'autre république était privilégiée par la fédération. Depuis, les gens ont accepté la séparation. Même si des sondages révèlent que les populations ont le sentiment d'avoir été écartées de la décision. 

1 Cette graphie d'époque reflétait une importante négociation sur le thème du trait d'union!

Île Maurice

UNE ALLIANCE DE PARTIS

PIERRE HAMEL

DEPUIS UNE INDÉPENDANCE DE PROGRAMME ÉLECTORAL, SANS RÉFÉRENDUM, L'ÎLE MAURICE PROFITE DE PLUS EN PLUS D'UN DYNAMISME PROPRE À UNE MOSAÏQUE MULTI-CULTURELLE, EXCEPTIONNELLE AU TIERS-MONDE.

Dès les années 40 à l'Île Maurice, le mouvement syndical, par l'entremise du Parti travailliste, a beaucoup contribué à l'idée d'indépendance, la conjuguant à des revendications face aux autorités coloniales anglaises. L'application, en 1959, du suffrage universel, a consacré un leadership politique des Indo-Mauriciens qui, même majoritaires, avaient jusque-là joué un rôle plutôt effacé dans les affaires publiques.

À l'époque, la plus grande partie des musulmans-es s'étaient ralliés à la cause de l'indépendance, et supportaient le Parti de l'indépendance, une coalition formée principalement du Parti travailliste (MLP) et du Comité d'action musulman (CAM). Quant à l'élite créole, elle prônait pour l'île le statut d'État associé à la Grande-Bretagne, supportant un Parti social-démocrate mauricien (PSDM) plus à droite, espérant des retombées économiques bénéfiques de l'entrée de l'Angleterre dans le marché commun européen. Gaëtan Duval, le chef du PSDM, le «roi créole», n'hésitait pas à jouer sur les «particularismes ethniques» et à profiter du puissant appui du patronat industriel.

Au mois d'août 67, le Parti de l'indépendance remportait l'élection avec 54% des suffrages exprimés et 39 sièges. 44% des votes et 23 sièges allaient au Parti mauricien (ancien nom du PSDM). L'accession à l'indépendance de l'Île Maurice face à l'Angleterre, le 12 mars 1968, a lieu en présence des troupes britanniques d'occupation chargées du maintien de l'ordre et du règlement de quelques bagarres. Elles se retirèrent en novembre.

L'APRÈS INDÉPENDANCE

Dès 1969, le Parti mauricien, prenant pour acquis le caractère irréversible de l'indépendance, se joignit à la coalition gouvernementale. Aux élections de 76, ce PSDM reviendra au pouvoir, sans remettre en question la décision indépendantiste.

Les années suivant l'indépendance ont donné lieu à un bouillonnement politique intense. L'absolutisme des différentes religions

est attaqué. Un mouvement féministe prend de l'ampleur. On voit notamment apparaître une nouvelle formation formée par de jeunes Mauriciens-nes scolarisés-es. Le Mouvement militant mauricien (MMM) table sur les remous sociaux provoqués dans la foulée des grèves et de l'ensemble des revendications des travailleurs-ses. Ce parti, d'obédience libertaire, inspiré par les idéaux de mai 68 et par le tiers-mondisme de Frantz Fanon, devient le parti d'opposition en 1976. Il accède au pouvoir, en 1982, après quelques compromissions et à l'aide d'une alliance, avec son

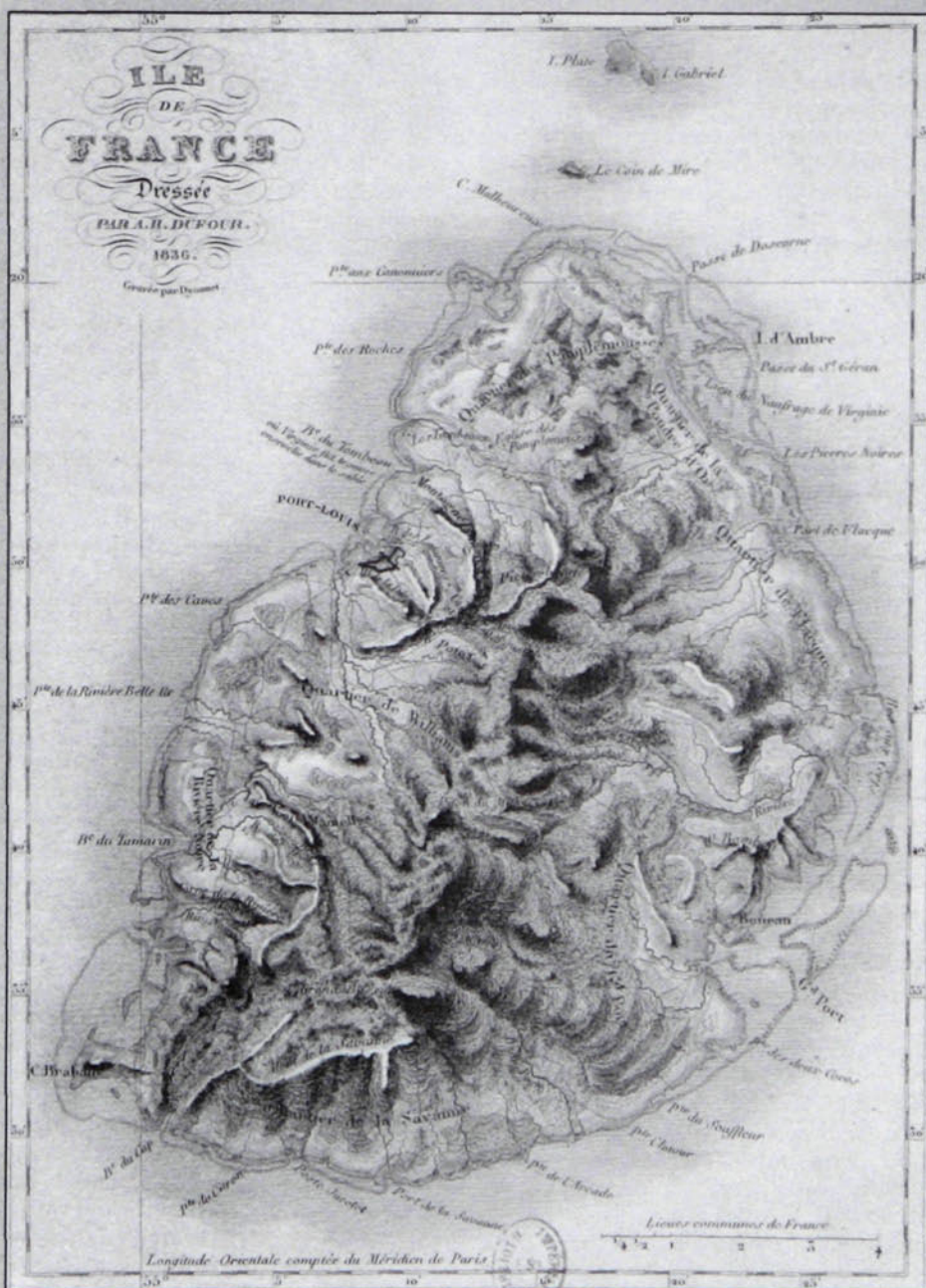
programme «Pour un socialisme à visage mauricien».

La vie politique mauricienne, au cours de la décennie 1980, est marquée par l'établissement de plusieurs coalitions gouvernementales qui se font et se défont au gré des scissions et des nouvelles alliances entre partis. En 1983, le premier ministre Jugnauth propose de faire de l'Île Maurice une république, ce qui sera l'enjeu de l'élection de 1991. L'Île Maurice devient une république le 12 mars 1992. 🇲🇺

LE NOUVEAU TIGRE DE L'OCÉAN INDIEN

Située dans l'océan Indien à 800 kilomètres à l'est de Madagascar, l'île Maurice compte une population de 1 025 000 personnes. Unique mosaïque de peuples, de religions, de langues et de cultures hétéroclites, l'île est le creuset d'un brassage génétique et d'un métissage culturel. Découverte par les Portugais vers 1530, colonisée par les Hollandais au XVII^e siècle, l'île est devenue possession britannique en 1814. La langue officielle de l'administration constitue un legs de la période coloniale britannique; l'unité de mesure de la terre, l'arpent, rappelle la présence des colons français-es; l'unité monétaire de l'île, la roupie, témoigne du négoce des Mauriciens-nes d'origine indienne. La majorité (près des deux tiers) des Mauriciens-nes d'aujourd'hui ont une ascendance indienne (hindous et musulmans).

Carrefour de la rencontre des grandes civilisations d'Orient et d'Occident, la qualité de la vie démocratique (état de droit, pluralisme politique, régime de prévoyance sociale «welfare state»), ainsi qu'un haut niveau de vie font de l'île un cas d'espèce parmi les pays du Tiers Monde. Membre des Nations-Unies, ce pays est aussi membre d'une vingtaine d'organismes internationaux et de coopération régionale, dont le Commonwealth et la Francophonie. Indépendante, l'Île Maurice l'est aussi dans ses relations extérieures. Elle se vante depuis 15 ans d'une politique étrangère «farouchement neutraliste».



Carte de 1836: quand l'île Maurice s'appelait Île de France.

t u n i s i e

PAR PETITS PAS

ABDELHAMID GMATI

La Tunisie a été l'un des premiers pays africains à accéder à son indépendance le 20 mars 1956. En fait, la Tunisie n'était pas une colonie (comme l'Algérie), mais un protectorat français: la Tunisie, État «faible», était «protégée» par un État «fort», en vertu d'un Traité de 1881. Contrairement à la situation de colonie (où l'État étranger a tous les pouvoirs), les deux États exerçaient (sur papier) une co-souveraineté.

Les revendications de la souveraineté ont commencé dès l'établissement du protectorat. Timidement d'abord, et de façon hétéroclite, puis de façon de plus en plus organisée, les Tunisiens-nes s'engagèrent dans la lutte pour l'indépendance. Cela ne se fit pas sans violence, ni victimes, plusieurs manifestations ayant été dispersées par l'armée qui tira sur les ouvriers-ères (1937) et sur la foule (1938).

Menée essentiellement par des partis politiques et un syndicat fort, la stratégie à trois axes comporta: 1° une action à l'interne, de mobilisation du peuple avec l'organisation de manifestations, de



Dessin de 1881 montrant un militaire français débarquant en Tunisie.

grèves et, plus tard, de guérilla contre l'armée d'occupation; 2° une action politique soutenue en France visant à sensibiliser l'opinion publique et les dirigeants politiques français à l'indépendance de la Tunisie (en y faisant valoir les avantages pour la France, et en faisant référence au droit international); 3° une action diplomatique tous azimuts, surtout auprès des amis-traditionnels-les de la France (É-U), gagnant des alliés-es, notamment pour les débats et les votes dans les instances internationales (ONU).

Cette stratégie s'accompagnait d'une tactique, celle des «petits pas», qui consistait à faire des «petites» revendications, d'accumuler des gains, le but ultime, l'indépendance, n'étant jamais perdu de vue. L'octroi de l'«autonomie interne» créa des schismes à l'interne et une condamnation par des pays «frères et amis» qui considéraient comme une trahison le fait de se contenter de cette autonomie. La politique des «petits pas» allait pourtant donner ses fruits, puisque peu de temps plus tard, la Tunisie obtenait son indépendance.



Manifestations du 8 avril 1938 à Tunis.

L'OPPOSITION

Cette quête de l'indépendance avait ses adversaires qui se comptaient essentiellement parmi les colons et une certaine bourgeoisie tunisienne inquiets à juste titre pour leurs privilèges. L'opposition se manifesta d'abord politiquement en Tunisie et surtout en France. Elle eut, aussi, recours à la violence par la constitution d'une organisation armée secrète, *La main rouge*, qui, à l'instar de l'OAS en Algérie, commit plusieurs attentats.

Mais cette opposition, qui était le fait d'une minorité de privilégiés-es, ne toucha pas la population, entièrement acquise à l'indépendance et aux principes de liberté, de souveraineté et d'autodétermination qu'elle promettait. Aucune considération économique ou financière n'a été évoquée. La culture, par contre, a été un facteur déterminant, la population étant prête à tout pour préserver son identité culturelle.

L'indépendance acquise, on s'attela à édifier le nouvel État. Tous ceux et celles qui résidaient en Tunisie, y compris les colons de nationalité française, furent invités à y participer, sans exclusion. Cependant la grande majorité des colons ainsi qu'une partie de la bourgeoisie tunisienne, quittèrent petit à petit le pays pour s'établir en France et en Italie. Le grand débat qui anima la scène politique alors concernait les grandes orientations politico-économiques: certains voulaient attacher la Tunisie exclusivement à son environnement arabo-musulman alors que d'autres privilégiaient l'ouverture sur l'Occident (dont la France). C'est ce dernier courant qui l'emporta.

les nationalismes d'ex-URSS

UN HÉRITAGE DE LÉNINE

DOMINIQUE AREL

LÉNINE S'EST-IL TROMPÉ EN RECONNAISSANT À SES COMMUNAUTÉS CULTURELLES LEUR LANGUE ET UN TERRITOIRE?

Les Bolchéviques, fondateurs du régime soviétique après la Révolution de 1917, croyaient avoir résolu le problème du nationalisme en accordant les attributs symboliques de la souveraineté – langue et territoire – aux nombreuses nations de l'Empire russe, tout en préservant une structure politique hyper-centralisée.

Chaque nation avait dès lors son propre territoire – une république pour les 15 plus grandes nations (russe, ukrainienne, ouzbèke, etc.) ou, dans le cas des douzaines de plus petites nations, tels les Tchétchènes, une république «autonome» à l'intérieur d'une plus grande république –, avec des frontières officiellement délimitées, un parlement et un conseil des ministres, une constitution, un réseau d'institutions scientifiques et une langue nationale reconnue comme «langue officielle», enseignée dans les écoles et promue comme langue des mass médias locaux. Paradoxalement, les Bolchéviques, dont l'idéologie prônait l'internationalisme et dénonçait la mascarade du nationalisme, se sont ainsi transformés en champions du développement et de l'institutionnalisation des cultures nationales.

Lénine était convaincu que le nationalisme était strictement engendré par les inégalités économiques entre nations. Sur une plus longue durée, le développement du socialisme soviétique devait inexorablement combler tout écart économique entre nations, éliminer la source même du sentiment national. En d'autres termes, l'idéologie socialiste, et la disparition d'inégalités économiques aussi bien entre nations qu'entre individus, étaient censées créer une situation incitant les Soviétiques à ne plus s'identifier à une nation (au sens ethnique du terme: ukrainien, estonien, etc.).

Le contraire s'est toutefois produit: les Soviétiques ont progressivement cessé de croire à l'idéologie socialiste, les cultures nationales ont continué de se développer et, à la première opportunité politique – *glasnost* (liberté de parole) et *perestroïka* (pluralisme des partis) – le nationalisme s'est vite imposé chez la plupart des groupes non-russes comme le principe dominant de légitimité politique¹.

NATIONALISME ET INSTITUTIONS

Un mouvement nationaliste a beaucoup plus de chances de s'établir si son territoire national existe déjà en tant qu'unité administrative et politique à l'intérieur d'un plus grand ensemble, que si ce territoire est divisé administrativement ou dépourvu d'une certaine autonomie politique. L'Écosse, par exemple, est une entité historique, mais n'a pas de parlement propre, privant ainsi son mouvement nationaliste d'une arène politique pour s'implanter.

La vitesse à laquelle le pouvoir et les allégeances politiques passèrent de Moscou aux républiques éberlua le monde entier...



En 1968, un président de kolkhoze de Turkménie en négociation...

PHOTO: MARC GARANGER

En 1989, manifestation nationaliste en Azerbaïdjan, sous la statue de Lénine.

PHOTO: SYGMA



La vitesse à laquelle le pouvoir et les allégeances politiques passèrent de Moscou aux républiques éberlua le monde entier et fut totalement imprévisible. Mais ce transfert soudain n'aurait pu se produire sans l'existence préalable d'un espace politique et institutionnel «ukrainien» ou «estonien». Cela constitua le legs, bien involontaire, de Lénine. ↴

¹ Dès que la *glasnost* se mit à jeter le discrédit sur le Parti communiste et que le KGB cessa de régner par la peur, bon nombre d'élites non-russes dans le Parti réorientèrent leur loyauté envers la «mère-patrie»: la république. Ce fut le cheminement de Léonid Kravtchouk, qui, en tant que fonctionnaire du PC en Ukraine, passa 20 ans de sa vie à persécuter les nationalistes ukrainiens-nes avant de devenir le premier Président de l'Ukraine indépendante.

n o r v è g e

PATIENCE ET ADMINISTRATION

PIERRE
GRAVELINE



À la réunion d'Eidsvoll, en 1814, la Norvège se dota, momentanément, d'une Constitution...


AVEC LEUR INDÉPENDANCE DE 1905, C'EST UN EXEMPLE DE PERSÉVÉRANCE QUE NOUS DONNE LE PEUPLE NORVÉGIEN.

Formée comme royaume autonome vers le V^e siècle et indépendante jusqu'au XIII^e siècle, la Norvège, rappelons-le, fut ensuite longtemps ballottée au gré des alliances et des antagonismes se développant entre ses puissants voisins. Attachée pendant plusieurs siècles à la Suède du fait d'un mariage entre souverains-es, elle passa plus tard, et de la même façon, aux mains du roi du Danemark.

Rétrocédée à la Suède en janvier 1814 par le traité de Kiel, le peuple norvégien se révolte. Pendant que le roi de Suède est occupé à guerroyer contre la France aux côtés de l'Angleterre, les Norvégiens-nes forment une assemblée constituante qui adopte rapidement, en mai de la même année, une constitution déclarant que «le Royaume de Norvège est une entité libre, indépendante, indivisible et inaliénable».

Trois mois plus tard, l'armée suédoise envahit la Norvège avec le soutien de la Russie. Après quelques combats, un armistice est conclu. Vaincus-es par les armes, les Norvégiens-nes doivent renoncer à leur souveraineté. Ils-elles obtiennent cependant le droit d'avoir leurs propres constitution et assemblée législative.

Une longue cohabitation s'en suivit qui durera quelque 90 années. Cette période fut caractérisée par les luttes politiques incessantes des nationalistes norvégiens-nes pour promouvoir les droits de la Norvège et pour accroître son autonomie. Ces luttes aboutirent en 1905 à la revendication norvégienne d'établir ses propres ambassades à l'étranger. Confronté au refus de la Suède, le parlement norvégien déclara dissoute l'union avec celle-ci et proclama l'indépendance de la Norvège. Rejetant le recours à la force qu'une minorité prônait dans le but de maintenir l'union, le parlement suédois exigea plutôt la tenue d'un plébiscite dans les deux pays avant d'accepter la séparation.

Le résultat du vote en Norvège mérite d'être signalé: 368 208 en faveur de la séparation, 184 contre! Rapidement, après des négociations qui durèrent à peine quelques semaines, la Suède et la Norvège s'entendirent sur la libre circulation des biens et des nomades Lapons entre les deux pays, de même que sur la création d'une zone démilitarisée à leur frontière, faisant preuve en cela d'une maturité politique exemplaire. 

les décolonisations en Afrique

FEMMES, ÉTUDIANTS-ES, VÉTÉRANS ET SYNDICATS D'ABORD!

JULIE PERREAULT

LES LUTTES DE LIBÉRATION NATIONALE MENÉES EN AFRIQUE DANS LES ANNÉES 50 ET 60 N'ONT PAS ÉTÉ LE FRUIT D'UNE GÉNÉRATION SPONTANÉE. ÉTUDIANTS-ES, VÉTÉRANS DE GUERRE, FEMMES ET SYNDIQUÉS-ES VONT PROGRESSIVEMENT SE RÉVOLTER CONTRE L'ABERRATION COLONIALE.

1900-1920. Des membres de l'élite autochtone perçoivent que le système colonial peut les servir, économiquement et politiquement, à condition de pouvoir y être reconnu et accepté. Il ne s'agit pas encore d'une lutte de libération ou anti-coloniale mais «tout au plus de contestation; c'est à l'intérieur du système accepté comme tel que l'on entend en modifier certains termes devenus intolérables.»

D'AILLEURS ET D'ALLIANCES

1920-1940. Les Africains, enrôlés dans les armées coloniales, au cours de la Première Guerre mondiale, font l'expérience à l'étranger d'idées inconnues en Afrique. Parmi celles-ci, l'idée de l'autodétermination des peuples fera école.

suite page 34



Image d'un soldat sénégalais dans l'armée française, en 1917.

élaboration de la constitution

EN FRANCE

Des états généraux à la constituante

RAYMOND
LANGEVIN



Daguerréotype montrant les barricades du 25 juin 1848; cercles féminins discutant de la Révolution; la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen, adoptée en août 1789.

Fin 18e siècle en France, le mécontentement est généralisé au sein de toutes les couches de la population. Conscient d'une possible banqueroute pour son pays, Louis XVI convoquera en 1789 les États généraux pour la première fois depuis 175 ans. Ceux-ci par le biais de ses représentants sont alors chargés de donner leur avis sur les points soumis par le roi. Ce dernier commettra toutefois l'impair de les convoquer sous la forme observée en 1614, c'est-à-dire sans une représentation équitable du Tiers État (le troisième ordre: la bourgeoisie, après la noblesse et le clergé).

Après plusieurs mois de discussions quant au poids relatif de chaque groupe, les États généraux aboutiront à un cul-de-sac entre les diverses fractions présentes (noblesse, clergé, représentants des paroisses, membres du Tiers État). En refusant le vote par tête, le roi provoquera l'ire des représentants du Tiers État. Ces derniers décideront alors de se constituer en Assemblée nationale. N'étant plus considéré comme souverain dans l'État, le roi opposera son veto à cette décision et expulsera les membres du Tiers État. Ceux-ci refuseront de respecter l'ordre du roi et feront le serment de ne pas se quitter avant d'avoir donné une Constitution à la France.

L'Assemblée nationale constituante mettra deux ans pour adopter définitivement une Constitution. Pendant ces deux années, elle tranchera sur la place à accorder à la monarchie et consacra son temps au vote des lois sur les élections, sur les divisions administratives de la France et à l'étude des moyens à prendre pour résoudre la crise financière. Elle adoptera en août 1789 un texte capital tant au point de vue de son retentissement que de sa portée juridique, soit la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen. Cette déclaration incarne les idéaux de Voltaire, de Montesquieu et de Rousseau.

PASQUA DÉBOUTÉ

Le Conseil constitutionnel a sanctionné au début de l'année 1995 le ministre de l'Intérieur, Charles Pasqua, en lui disant qu'il n'avait pas le droit d'autoriser la police à fouiller des véhicules lors des manifestations des marins-pêcheurs de Rennes en février 1994. Le Conseil constitutionnel a rappelé que la Constitution accorde aux citoyens-nes français-es le droit de manifester librement...

la constitution française de 1946: L'IMPORTANT PRÉAMBULE R.L.

L'origine de la Constitution française du 27 octobre 1946¹ illustre de manière assez remarquable le caractère évolutif d'une société en mutation. Cette constitution rétablit, par le biais de son Préambule, les grandes dispositions de la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen de 1789. Signalons ici que le Préambule a incontestablement une valeur constitutionnelle, au même titre que les autres dispositions de la Constitution, depuis le 16 juillet 1971.

Le Préambule introduit par ailleurs certaines libertés méconnues ou refusées en 1789, en particulier les libertés collectives. Le principe de l'égalité des sexes est enfin reconnu. Les grandes lignes

du statut de travailleur sont également exprimées. Le droit de ne pas être lésé dans son travail en raison de ses origines, de ses opinions et de ses croyances est accordé. Le droit syndical et le pluralisme syndical, le droit de participer à la détermination collective des conditions de travail et à la gestion des entreprises sont également reconnus. Le droit à l'instruction et à la formation professionnelle est inclus. Enfin, la direction de l'économie, jusqu'alors contrôlée par les grandes féodalités économiques et financières, est remise à la collectivité.

¹ La France est déjà rendue à 16 constitutions. Celles-ci se succéderont au cours du siècle suivant l'avènement de la première constitution en 1791.

élaboration de la constitution

AUX ÉTATS-UNIS

Quand la Magna Charta ne fait pas...

RAYMOND
LANGEVIN



Plymouth, considéré comme le premier établissement européen permanent en Nouvelle-Angleterre, a été fondé par les arrivants du Mayflower, en décembre 1620.



PHOTO: BILL FRANKS



Références à la constitution des États-Unis

R.L.

La Constitution états-unienne fut ratifiée en juin 1788, bien que son origine découle du siècle précédent. Inspirés-es des écrits de John Locke, les colons, en tant que sujets britanniques, émirent déjà en 1690 l'idée que la *Magna Charta* des lois fondamentales de l'Angleterre leur conférait le droit de se représenter et la garantie de se protéger contre la privation arbitraire de leur liberté et de leur propriété. La monarchie opposa une fin de non-recevoir à cette requête.

Ce siècle fut teinté d'une domination britannique autoritaire constante sur les colonies. Promulgant des lois et des taxes directes et indirectes très impopulaires auprès des colons, l'Angleterre provoqua une révolte. La Déclaration d'indépendance de 1776 formulée par le «Congrès continental» déclencha les hostilités avec l'Angleterre. Cela se solda, après quelques années de guerre, par le retrait des troupes britanniques. Ce même congrès recommanda vers la même période l'élaboration de constitutions écrites.

UN ÉTAT CENTRAL

Simultanément, des hommes de loi se mirent à écrire les premiers articles de la Confédération qui ne sera ratifiée qu'après de multiples efforts en 1781. Bien que la Confédération permettait la possibilité de mettre la main haute sur la politique étrangère et sur la création d'une armée commune, elle ne donnait ni le droit aux colonies de lever des impôts, ni de réglementer le commerce entre États. Il faudra attendre six ans pour que les politiciens, avec en tête Washington, s'entendent sur la nécessité de créer un gouvernement central assez fort pour pouvoir maintenir l'ordre, rembourser les dettes accumulées de la guerre, assurer la santé économique de l'Union et protéger les intérêts politiques et commerciaux du pays dans ses relations avec l'extérieur. De cette entente, naîtra enfin la Constitution états-unienne à laquelle viendra s'ajouter en 1791 un *Bill of Rights*, c'est-à-dire un bloc de dix amendements. Ceux-ci étant une série de droits jugés indispensables pour protéger les citoyens-nes contre les agissements de fonctionnaires corrompus ou prêts à abuser de leur autorité.

Nombreuses sont les causes qui ont été portées devant la Cour Suprême états-unienne pour juger de la validité de certains droits garantis par la Constitution et de sa Charte des droits. Parmi ces causes, nous avons retenu celles liées à la liberté de parole.

La liberté de parole est garantie par le premier amendement (1791) de la Charte des droits. Le Congrès ne peut faire aucune loi pour restreindre ce droit. Cette liberté de parole fut néanmoins remise en question à de multiples reprises. Par exemple, en 1798 fut adoptée la loi de sédition (*Sedition Act*) visant à interdire tous propos verbaux ou écrits opposés à l'action gouvernementale. Trois décennies plus tard, les forces anti-esclavagistes crièrent à la violation de la liberté de parole lorsque le Congrès refusera en 1830 de considérer une pétition dénonçant l'esclavage des noirs-es! C'est seulement en 1844 que le Congrès fera marche arrière et acceptera de considérer cette pétition.

La montée des idéologies de gauche au cours du 20^e siècle entraînera fréquemment les

autorités à condamner les citoyens-nes exprimant des opinions hostiles à son action. Dans *Gitlow vs New York* (1925), la Cour Suprême, dans son jugement, admettait que des propos qualifiés d'anarchistes ne pouvaient être protégés par la Constitution. La liberté de parole a repris depuis une partie de ses droits. En fait, la Cour a reconnu le droit à un manifestant anti-Vietnam le droit de porter un manteau dénonçant cette guerre, même si l'inscription sur ce manteau portait une épithète de quatre lettres commençant par le mot *FUCK* (Cohen vs Californie, 1971). La Cour Suprême a statué dans deux autres causes que le fait de brûler le drapeau états-unien ne peut faire l'objet d'une punition puisqu'il s'agit là d'exemples de la liberté de parole accordée en vertu de la Constitution (États-Unis vs Eichman, 1990; Texas vs Johnson, 1989).

Enfin, il apparaît important de rappeler que plusieurs causes entendues en matière de liberté de parole ont touché de près la question de la liberté de presse, la frontière entre ces deux champs étant relativement étroite.

la constitution de

L'ÎLE MAURICE

PIERRE
HAMEL



PHOTOS GUIDO ALBERTO ROSSI

La résidence
officielle du
Premier
Ministre.

La constitution promulguée en 1958 assure à l'Île Maurice une autonomie interne. La collectivité indo-mauricienne accède alors au rôle politique de premier plan que lui permet son poids démographique. La Constitution ne comporte pas les dispositions d'«une consécration constitutionnelle des communautés». Elles ne retiennent non plus ni le principe des listes électorales séparées, ni celui des districts électoraux basés sur l'ethnie, la race ou la religion. Le mécanisme constitutionnel retenu est complexe. Il vise à consolider la cohésion nationale tout en décourageant les manifestations «communalistes».

Phénomène incontournable dans l'évolution sociopolitique de l'Île Maurice: le «communalisme». Ce dernier met de l'avant les revendications et la lutte des diverses communautés les unes par rapport aux autres. Un militant du Mouvement militant mauricien qui prétend lui opposer la lutte des classes le décrit comme un «monstre» qui sème «désarroi et division». «Les problèmes les plus urgents de l'Île Maurice se discutent en termes de «blancs», de «créoles», de «malabars», de «Iascars»...» Ce dernier terme désignant péjorativement les hindous et les musulmans de l'île. Décrié par toute la classe politique, mais largement pratiqué, le communalisme se trouve à l'origine des formations politiques principales du pays.

Le principe des circonscriptions électorales devant élire chacune trois représentants-es est retenu. Chaque électeur-riche doit, en conséquence, accorder son suffrage à trois candidats-es, appuyant ainsi deux candidats-es qui n'appartiennent pas à sa communauté. Avant de voter, l'électeur-riche doit dire à quelle communauté il appartient, ce qui permet une pondération des suffrages obtenus et des sièges gagnés par les élus-es de chaque communauté et formation politique. Enfin, l'octroi de huit «sièges correcteurs», attribués aux perdants-es qui ont fait meilleure figure (*best losers*), contribue à équilibrer la représentation des différentes communautés et tendances politiques. ↴

L'opposition

Démocratie parlementaire, le système politique de l'Île Maurice reproduit les institutions britanniques.

Le rôle de l'opposition est reconnu par la Constitution qui consacre tout un chapitre au «leader de l'opposition» et à des mécanismes garantissant la représentation de l'opposition. La Constitution du pays comprend également une très précise Déclaration des droits pour garantir aux individus et aux groupes l'exercice des libertés fondamentales. Les citoyens-nes jouissent de droits égaux «sans discrimination tenant à la race, à la naissance, aux opinions politiques, à la couleur, aux croyances ou au sexe». Tout-e citoyen-ne peut y recourir devant la Cour suprême. Ombudsman (de type scandinave), leader de l'opposition, gouverneur général, préfet de justice: différents postes sont prévus pour assurer un équilibre représentatif des groupements politiques.

C'est également dans la Constitution que sont garantis les traits caractéristiques de chaque communauté culturelle: langue, religion, éducation, modes de vie. Les médias leur sont ouverts.

la constitution de **LA TUNISIE**

ABDELHAMID
GMATI



Le parti politique qui focalisa l'idée de l'indépendance et en mena la lutte s'appelait le «Destour» (terme signifiant Constitution, en arabe). Ce parti changea deux fois de nom, mais il a toujours gardé une référence au «Destour».

Une fois l'indépendance acquise (20 mars 1956), les Tunisiens-nes organisèrent des élections débouchant sur une Assemblée constituante devant élaborer une constitution et doter le pays des lois nécessaires au nouvel État. Le gouvernement élu eut pour principale tâche d'assurer la transition et d'édifier le nouvel État. Il fit promulguer un certain nombre de textes législatifs, dont en particulier l'abolition de la monarchie et la proclamation de la République. À titre provisoire, les députés élirent un premier président de la République, qui remit sa démission dès l'adoption de la Constitution.

LES GAGES

Pendant deux années, les consultations furent menées auprès des partis politiques, des syndicats, des organisations nationales et auprès de la population. Il fallait concilier les divers courants de pensées et idéologies notamment entre les traditionalistes et les modernistes. En définitive, le texte adopté est un compromis donnant satisfaction à tous les intervenants. Il donne des gages aux traditionalistes musulmans en spécifiant que «l'Islam est la religion de l'État» et que le président de la République doit être musulman. Mais il prône l'égalité entre citoyens-nes et garantit toutes les libertés individuelles, y compris la liberté de culte, la liberté d'expression, etc.

La Constitution prévoit un régime de type présidentiel, confiant le pouvoir exécutif à un président de la République (assisté par un conseil des ministres) élu au suffrage universel pour cinq ans, et le pouvoir législatif à une Assemblée (Chambre des députés), dont les membres sont élus, également au suffrage universel, pour cinq ans (les deux élections ont lieu en même temps).

La Chambre des Députés, à Tunis.



LE CODE DU STATUT PERSONNEL

Texte constitutionnel controversé, le Code du statut personnel aborde la vie publique et privée des Tunisiens-nes. Il abolit et punit de prison la polygamie, garantit à la femme ses droits en tant que citoyenne, prône l'égalité des sexes et des individus devant la loi, etc. Promulgué avant même la Constitution, quelques mois après l'accès à l'indépendance, ce code jette les bases d'un véritable projet de société.

Unique en son genre dans les pays arabo-musulmans, ce texte a valu bien des animosités à la Tunisie. Aujourd'hui encore, près

de 40 ans après son adoption, ce code fait l'objet d'attaques répétées de la part des intégristes et de certains pays musulmans.

En Tunisie, les réticences et les oppositions se sont fortement estompées au fil des années, et pour pallier à ses insuffisances, l'actuel président Zine El Abidine Ben Ali a ajouté, il y a deux ans, de nouvelles dispositions, notamment la création d'un fonds public destiné à verser directement aux femmes divorcées les pensions alimentaires, prélevées par l'État auprès des ex-maris.

suite de la page 29

les décolonisations en Afrique



Propagande coloniale. Gravure fin XIXe siècle.



Même aux États-Unis, les Noirs enseignent maintenant l'histoire de l'Afrique et la culture de la «négritude».

PHOTO: ROBERT MAASS



De nouveaux horizons politiques et culturels s'ouvrent aux étudiants-es à l'étranger. Les étudiants-es des colonies britanniques sont les premiers-ères à quitter leur pays. Le racisme blesse à vif l'africanité de ceux-celles qui séjournent aux États-Unis. Les idées pan-africanistes, mises de l'avant en Amérique par Marcus Garvey, influencent ces futurs-es leaders nationalistes.

Ceux et celles venant des colonies francophones sont influencés-es par le marxisme. Dans la métropole, journées d'information, débats, pièces de théâtre invitent l'opinion publique française à dénoncer le régime colonial. Certaines rencontres seront troublées par l'extrême droite pro-coloniale. La négritude émerge. Journaux d'étudiants-es et tracts clandestins diffusent, dans les colonies, certaines idées progressistes. Des brigades profitent des vacances d'été pour alphabétiser les populations rurales. Étudiants-es catholiques (JEC) et musulmans-es organisent aussi des manifestations anti-coloniales.

Durant la même période, des femmes se révoltent en Afrique de l'Ouest. Au Kenya, au Togo et au Nigéria, des femmes jouaient depuis longtemps un rôle important dans le commerce, la gestion et la justice communautaire. Le système colonial menace le pouvoir de ces femmes en les excluant des postes administratifs et en instaurant de nouvelles règles commerciales et judiciaires.

SYNDICALISTE UN JOUR...

1940-1960. Les puissances coloniales encouragent l'industrialisation dans les colonies africaines. Le nombre de salariés-es s'accroît rapidement. Des syndicats s'organisent. Dans les colonies britanniques, le *trade-unionism*, cette approche syndicale qui défend spécifiquement les intérêts corporatistes de ses membres, influencent les militants-es africains-es. Les syndicats locaux jouissent d'une assez grande autonomie par rapport aux centrales en Angleterre.

Les centrales syndicales des métropoles francophones gardent le contrôle sur les syndiqués-es des colonies. Mais en 1954, les

postiers sénégalais quittent la CGT française pour créer un syndicat autonome, suivis par d'autres corps professionnels. L'heure de la maturité a sonné. Un constat s'impose: les réalités des travailleurs-ses africains-es, et surtout leurs intérêts sont différents de ceux de l'Europe.

Dans la plupart des pays, les fonctionnaires et cadres jouent un rôle majeur dans ces syndicats. L'action syndicale met en évidence «les inégalités de salaires, de conditions de travail et de législation sociale non seulement entre Africains et Européens, mais aussi entre les différentes colonies». Ces actions vont souvent opposer les syndicats africains à l'administration coloniale, principal employeur. L'approche syndicale débouche sur une lutte politique anti-coloniale. C'est le cas au Cameroun et au Congo-Brazzaville. Au Sénégal, les moyens menant à l'indépendance divisent les syndicats et les partis. Au Maroc, en Tunisie et en Algérie, les syndicats s'allient à des partis nationalistes pour mener leur lutte de libération nationale. Plusieurs syndicalistes franchissent le pont menant à des postes politiques. Ainsi, en 1957, les ministres du travail de Guinée, de Côte-d'Ivoire, du Soudan-Mali, du Niger et du Dahomey-Bénin ont été formés dans les syndicats.

BOUCHER LA JARRE PERCÉE

Les mouvements nationalistes, liés ou amorcés par les forces syndicales, ont eu tendance à mener des luttes menant à une pleine indépendance. Ceux initiés par des partis sans antécédents syndicaux ou populaires ont mené, pour la plupart, des luttes fortement focalisées autour d'enjeux strictement constitutionnels.


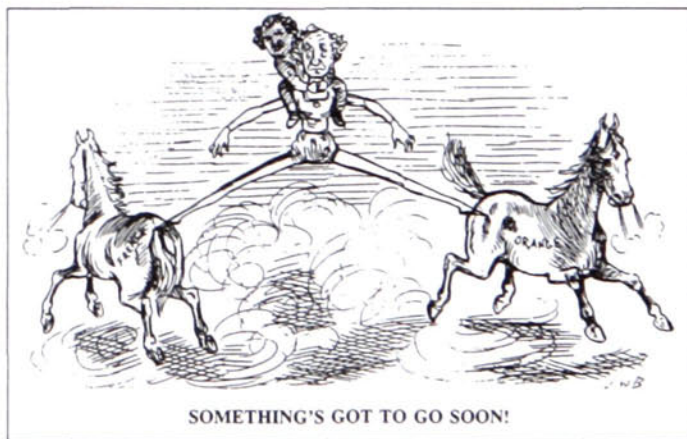
Partout, les mouvements nationalistes puisent aux valeurs occidentales autant qu'aux valeurs africaines. Les idées d'égalité entre citoyens-nes, d'autodétermination et de démocratie sont inspirantes. Elles s'enlacent aux figures d'ancêtres guerriers des résistances pré-coloniales. Une mystique germe et peut se résumer par cette phrase de Ghezo, roi du Dahomey: «Si tous les fils [sic] du royaume venaient par leurs mains assemblées boucher tous les trous de la jarre percée, le pays serait sauvé». 



ILLUSTRATION: DENIS RIOUX

LA NAISSANCE D'UNE NATION un scénario concret

PIERRE GRAVELINE



Caricature, datant de 1869, d'un journal orangiste ontarien. Louis Riel et le premier ministre MacDonal, qui favorisent le bilinguisme au Manitoba, devront choisir (entre l'orangisme et le français).

Québec,

jour J. Hier, les Québécois-es se sont en majorité prononcés-es pour le «oui» lors du référendum portant sur la souveraineté. Le feu vert vient enfin d'être donné.

Le Québec est prêt. Dès 1992, la Commission d'étude des questions afférentes à l'accession du Québec à la souveraineté a entrepris de défricher le terrain. Créée dans la foulée des travaux de Bélanger-Campeau, la Commission a préparé un volumineux rapport examinant sous tous les angles et toutes les coutures les implications juridiques, politiques et économiques de la mise en oeuvre de la souveraineté.

Rangé sur une tablette par un Robert Bourassa qui ne l'a jamais considéré comme autre chose qu'un joujou pour amuser les souverainistes, il n'en a pas moins été utile à ces derniers à leur arrivée au pouvoir en 1994. Chacune des questions abordées dans ce rapport a fait l'objet d'un ré-examen attentif, d'une ré-actualisation minutieuse.

Tout est en place certes, ce qui ne signifie pas que tout soit facile. Les obstacles à franchir sont considérables. Il faut agir vite et bien à la fois sur trois «fronts»: à l'interne, pour asseoir la légitimité du futur État et le doter de sa nouvelle constitution; vis-à-vis du Canada, afin de baliser les nouvelles relations; sur la scène internationale, pour obtenir une reconnaissance et adhérer aux diverses institutions communes.

UN MANDAT CLAIR

Au lendemain d'une victoire du «oui», l'Assemblée nationale du Québec détient sans contredit le mandat de réaliser la souveraineté du Québec. Mais elle est également tenue, avant de proclamer celle-ci, d'offrir au Canada une proposition de «traité sur un nouveau partenariat économique et politique» visant notamment à consolider l'espace économique commun.

Si les négociations avec le Canada se révèlent fructueuses, l'Assemblée nationale déclare sur-le-champ la souveraineté et ratifie le traité qui lie les deux États. Ces négociations ne peuvent durer plus d'un an à moins que l'Assemblée n'en décide autrement. Si elles sont infructueuses, l'Assemblée peut déclarer la souveraineté au moment de son choix. En d'autres mots, l'Assemblée nationale demeure maître du jeu: elle dispose en toute légitimité de la marge de manoeuvre nécessaire.

Pendant que les discussions s'amorcent avec un Canada en état de choc post-référendaire, le gouvernement québécois, comme le prévoit la Loi sur la souveraineté, entreprend immédiatement l'élaboration d'un projet de nouvelle constitution.

Le Québec n'a pas besoin que sa nouvelle constitution soit adoptée pour déclarer sa souveraineté. Sur le plan juridique et au regard des exigences internationales, la Loi sur la souveraineté et la Déclaration d'indépendance (qui en constitue le préambule) contiennent tous les «ingrédients» nécessaires. Y sont inscrits son statut de nation et son droit à l'autodétermination, son respect des droits fondamentaux (notamment quant aux minorités), les principaux motifs légitimant son indépendance, une proclamation solennelle de souveraineté, de même que les valeurs qui guideront la nouvelle nation et ses grands objectifs. On y trouve de plus les dispositions



concernant le territoire, la citoyenneté, la monnaie et la continuité des lois et des services.

LE CHOC (AU QUÉBEC)

Le choc post-référendaire, c'est aussi au Québec qu'il se vit. Les fédéralistes manifestent de vives réactions émotives. Certains questionnent la légitimité de la décision et crient leur dissidence. La minorité anglaise s'inquiète de son avenir. Des nations autochtones remettent en cause l'intégrité territoriale et réclament leur rattachement au Canada. Quelques extrémistes jettent de l'huile sur le feu et tentent d'affoler la population.

Le gouvernement fédéral est en pleine crise. Comment doit-il se comporter? Peut-on confier à un premier ministre d'origine québécoise la responsabilité de négocier la «séparation» du Québec? Ne doit-il pas démissionner?...

Le gouvernement, garant de la volonté populaire exprimée par référendum, doit aussi assurer la cohésion interne du Québec en ce moment décisif. Il n'est pas question de se trouver en position de faiblesse en période de négociations cruciales avec l'État canadien. Aux yeux de la communauté internationale, il doit montrer qu'il contrôle sa population et son territoire et que son ordre juridique prédomine.

Aussi, évitant de céder aux provocations, le gouvernement fait-il le choix d'opposer aux adversaires de la souveraineté la force tranquille de la démocratie québécoise. Comment? Le gouvernement va chercher un réel consensus par une assemblée constituante mettant à contribution toutes les composantes de la nation, incluant anglophones et autochtones.

Cette constitution définira les droits, les obligations, les organes et les institutions du nouvel État. Elle devra inclure une charte des droits et libertés de la personne et garantir à la communauté anglophone la préservation de son identité et de ses institutions. Elle doit aussi reconnaître aux nations autochtones le droit de se gouverner sur des terres leur appartenant en propre dans le respect de l'intégrité du territoire québécois. Le jour venu, la constitution, adoptée par l'Assemblée nationale, deviendra la loi primordiale du Québec.

CONDAMNÉS À S'ENTENDRE

Pendant qu'au Québec d'intenses «négociations» internes s'entament autour du projet de constitution, une proposition de «partenariat» entre États souverains est soumise au Canada. La réaction du Canada est d'abord marquée au sceau d'une virulente hostilité. Au lendemain d'un référendum dont les résultats l'étonnent et le consternent, il traverse une zone de haute turbulence. Les partisans de la ligne dure se déchainent. Les uns-es réclament une intervention militaire, sinon pour contrecarrer l'indépendance, à tout le moins pour démembrer le Québec. Les autres exigent qu'on fasse payer le prix fort aux Québécois-es pour leur «ingratitude» et leur «trahison».

Le Québec doit demeurer serein et laisser le temps faire son oeuvre. D'autant que le gouvernement fédéral est en pleine crise. Comment doit-il se comporter? Peut-on confier à un premier ministre d'origine québécoise la responsabilité de négocier la «séparation» du Québec? Ne doit-il pas démissionner? Les premiers ministres provinciaux



PHOTO C. AURNESS - WESTLIGHT - COSMOS



revendiquent d'être partie prenante à toute négociation. Sous le regard du Bloc québécois, les tractations se multiplient, les stratégies se dessinent, les alliances se nouent, les scénarios les plus délirants sont imaginés avant d'être écartés.

LES APPELS INTERNATIONAUX

Heureusement, le Québec n'est pas seul à agir pour apaiser les esprits canadiens. La France et d'autres pays exercent de discrètes pressions en ce sens. Plus important encore, les États-Unis font jouer leur puissante influence. La dernière chose qu'ils souhaitent est de voir

un conflit s'envenimer à leur frontière et l'instabilité s'installer dans leur cour arrière. D'autant que le Canada et le Québec étant parmi leurs principaux partenaires commerciaux, ils ont des intérêts économiques cruciaux à préserver.

De plus, les grandes institutions financières étrangères, qui détiennent une part importante de la dette canadienne, ne sauraient tolérer que le remboursement de celle-ci soit compromis. Elles font de polis mais très fermes appels du pied pour qu'une entente soit rapidement conclue. Leurs pressions seront déterminantes.

Les grandes institutions financières étrangères font de polis mais très fermes appels du pied pour qu'une entente soit rapidement conclue.

Même au Canada, une fois la première commotion absorbée, les appels à la raison sont de plus en plus nombreux: voix pragmatiques qui craignent une dérive incontrôlable; voix syndicales et patronales dont la production et les emplois sont tributaires du marché québécois.

LA «REALPOLITIK»

Les enjeux commerciaux et financiers sont trop critiques pour que la dure loi économique n'impose pas sa logique. Maintenir par la force le Québec dans la fédération? Supporter une longue période de tension accompagnée de grands mouvements de population et d'incertitudes économiques? Le prix à payer est beaucoup trop élevé pour que cela soit envisagé sérieusement.

Et puis il y a la dette de plus de 600 milliards \$ dont l'État fédéral, à défaut d'une entente avec le Québec, assume l'entière responsabilité. Enfin, il y a les échanges commerciaux qui s'élèvent à plus de 75 milliards \$ par année. En Ontario seulement, quelque 100 000 emplois relient de ce commerce. Les deux économies sont trop interdépendantes pour que ne s'impose pas la nécessité d'un mariage de raison.

De sorte que tout en tenant un discours public menaçant, l'État canadien accepte de s'asseoir à la table de négociation. Les discussions sont très dures, le ton glacial. On se balance des expertises contradictoires à la volée. Le moindre F-18 fait l'objet d'un marchandage. Mais le temps



ILLUSTRATION MARIO BEAULAC

presse. Chaque jour qui passe accentue le danger d'un dérapage et fait monter les coûts de transition et la durée de la prime de risque que pourraient imposer aux deux États les marchés financiers.

Aussi, plus rapidement qu'on ne s'y attendait, un traité est conclu. Il prévoit la reconnaissance mutuelle des deux États, un accord quant aux règles de partage des actifs fédéraux et quant à la gestion de la dette commune, une entente de libre circulation des marchandises, des services, des capitaux et des personnes entre les deux pays, de même qu'une convention sur les questions de citoyenneté.

LE BAPTÊME INTERNATIONAL

Au lendemain du référendum, la souveraineté n'étant pas proclamée sur-le-champ, aucun pays ne s'aventure à reconnaître l'indépendance du Québec. La France, bien sûr, réaffirme qu'elle «accompagnera le Québec sur le chemin de son destin» mais, à l'instar des États-Unis et de l'ensemble des nations du monde, elle attendra le résultat des négociations entre celui-ci et le Canada avant de se commettre.

Tout en élaborant sa nouvelle constitution, et en tentant une négociation fructueuse avec le Canada dont la reconnaissance lui faciliterait bien la vie, le Québec avance ses pions sur l'échiquier international et y prépare son arrivée.

De très discrètes négociations s'ouvrent rapidement avec les États-Unis concernant les conditions de la participation du Québec à l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA), de même qu'aux alliances militaires stratégiques de l'Organisation du traité de


l'Atlantique Nord (OTAN) et du Commandement de la défense aérospatiale de l'Amérique du Nord (NORAD).

UN SIÈGE À L'ONU

Pilotée par la France, membre du Conseil de sécurité, une première approche est faite vers l'Organisation des Nations Unies (ONU). L'adhésion à l'ONU est décisive puisqu'elle permettra au Québec d'être présent au sein de ses institutions-membres: l'Organisation internationale du travail (OIT), l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), etc.

De la même façon, le passage par l'ONU et le «parrainage» des deux puissances que sont la France et les États-Unis sont des conditions quasi incontournables pour adhérer aux «clubs» économiques essentiels: le Fonds monétaire international (FMI), la Banque mondiale et, bien entendu, l'Organisation mondiale du commerce qui gère les accords du GATT.

Dans d'autres cas, notre adhésion serait discutable et discutée. Par exemple, moins pertinentes pour nous, certaines organisations s'adressent principalement aux pays en voie de développement. La demande d'affiliation à l'Union postale universelle pourrait bien attendre l'impression des premiers timbres à l'effigie de René Lévesque!

Le jour où, moins d'un an après une victoire référendaire, il déclarera sa souveraineté, ce jour-là, le Québec deviendra le 186^e membre des Nations Unies, le 17^e par son territoire, le 80^e par sa population et le 20^e par sa richesse. 

La formation, un atout pour l'action!

Production vidéo ♦ Formation ♦ Location de salles



1212, rue Panet, Montréal, Qué. H2L 2Y7
Tél. (514) 524-3561

L'Action NATIONALE

1259, rue Berri,
bureau 320,
Montréal H2L 4C7

Tél.: 845-8533

Revue mensuelle, 35,00\$ par an

Fondée en 1917

- Sociale, économique, culturelle, indépendantiste
- Des faits, des idées et des solutions
- 1 600 pages par année • Plus de 200 collaborateurs
- Indépendante des partis politiques



CHRONIQUE INSOLENTÉ

DU HOCKEY ET DES JEUX!

NICOLE BRAIS


La déprime guette les gens de Québec. Septembre est là alors que l'été n'aura pas suffi à guérir des blessures (d'amour-propre) profondes. Plusieurs mois se sont écoulés et j'arrive à peine à aborder ces sujets sans que l'émotion ne paralyse complètement mes doigts sur le clavier. Une immense inquiétude m'assaille: mais de quoi vont-ils parler sur les ondes? De quoi les gens s'entretiendront-ils sur le bord du trottoir ou en attendant dans une quelconque file? Il risque fort d'y avoir une espèce de flottement, un grand vide, un énorme silence collectif dans la Vieille Capitale. Qu'est-ce que le référendum à côté de ce double deuil durement ressenti par l'ensemble de la collectivité, Madame Boucher mise à part?

Je suis tout à coup prise d'une soudaine pudeur, moi qui croyais que ça n'arrivait

qu'aux autres. Je vous entretiens depuis un long paragraphe de choses que je n'ose nommer, de peur que quelqu'un-e ne parte à pleurer, ce qui m'embêterait royalement. En fait, je me demande si j'ai respecté suffisamment la période de deuil prescrite pour pouvoir me permettre d'aborder ces sujets délicats.

Toujours est-il que je me demande comment les Québécois et Québécoises se remètront du départ des Nordiques et de Salt Lake City 2002. Mon Dieu que ça sonne mal. Ça avait plus de panache avec Québec. Il semble que sera rapatriée une équipe de la Ligue internationale de Hockey et qu'une nouvelle candidature serait présentée pour 2016 (Mme Boucher aura probablement pris sa retraite au grand soulagement de plusieurs que je ne nommerai pas ici, la liste serait trop longue). Dans le

premier cas, il s'agit d'évaluer si les partisans-es sont émotivement prêts-es à accueillir si vite une nouvelle équipe (je vous jure que j'ai entendu ça à la radio). Dans le second cas, il y a de l'espoir: la période de deuil est raisonnable. Et, point positif: les montagnes auront eu le temps de pousser assez pour l'épreuve de ski alpin masculin.

Bref, la vie s'annonce triste et terne cet automne à Québec. Les élites locales devront trouver un nouveau projet rassembleur qui génère l'espoir chez tous ceux et celles déjà ou en passe d'être éprouvés-es par le chômage, les fermetures d'hôpitaux, une quelconque réforme, une hausse d'impôt, une baisse de service, un virage ambulatoire et que sais-je encore. Vous dites? Ah oui, le référendum.... Bien sûr... Faut voir... Vous savez, sans les Nordiques et sans les Jeux... 



LE MAGAZINE DE VIE OUVRIÈRE

PLUS PLUS PLUS D'ENQUÊTES DE TÉMOIGNAGES DE REPORTAGES

<input type="checkbox"/> Abonnement individuel	1 an : 23,00 \$	<div style="border: 1px solid black; padding: 5px;"> <p>NOM _____</p> <p>ADRESSE _____</p> <p>_____</p> <p style="text-align: center;">CODE POSTAL _____</p> <p>PAIEMENT INCLUS : _____</p> <p>FAIRE PARVENIR VOTRE CHÈQUE OU MANDAT-POSTE À : Revue Vie Ouvrière inc., 1215 rue Visitation, Montréal (Québec), H2L 3B5 • Téléphone : (514) 523-5998</p> </div>
<input type="checkbox"/> Abonnement individuel	2 ans : 40,00 \$	
<input type="checkbox"/> Abonnement individuel à l'extérieur du Canada	1 an : 30,00 \$	
<input type="checkbox"/> Abonnement institutionnel	1 an : 32,00 \$	
<input type="checkbox"/> Abonnement institutionnel à l'extérieur du Canada	1 an : 40,00 \$	
<input type="checkbox"/> Abonnement de soutien	1 an : 35,00 \$	
<input type="checkbox"/> Étudiants ou sans-emploi	1 an : 15,00 \$	
<input type="checkbox"/> Numéro seulement	3,95 \$ + 1,45 \$ poste	

Seriez-vous intéressé-e à ce qu'un-e employeur-e s'ingère dans votre vie privée pour savoir si vous consommez une drogue illégale? Qu'il-elle soit autorisé-e à obtenir un extrait d'une substance interne à votre corps, pour mener son enquête? Six Canadiens-nes sur dix ont répondu oui à une telle autorisation, lors d'un sondage Gallup, l'automne dernier. La question fût sûrement posée d'une tout autre façon. Mais les tests de dépistage de drogues ont-ils leur raison d'être?

Les arguments des employeurs-es sont généralement les suivants: 10% des Canadiens-nes font usage de drogues illicites. Ces individus peuvent donc se retrouver au sein des entreprises. Un lieu de travail sans drogue, c'est un lieu où on minimiserait les accidents, les recours fréquents aux congés de maladie et l'absentéisme. On brandit le chiffre d'environ 2,6 milliards \$ en perte de production par année au Canada. En oubliant de mentionner que ce chiffre aux origines nébuleuses comprend aussi l'impact de l'alcool. Quant au danger d'intrusion dans la vie privée, à la Banque Toronto-Dominion, où on utilise les tests suite à l'embauche, la porte-parole Meredith Wiens au siège social de Toronto répondait en novembre dernier: «l'utilisation des drogues, même dans les temps libres, peut affecter le comportement au travail. Et consommer des drogues illégales est un acte illégal. Avoir un employé qui commet un acte illégal va à l'encontre des principes de base de l'administration bancaire».

L'INFLUENCE ÉTATS-UNIENNE

Les États-Unis, bastion du conservatisme et de l'«idéologie sécuritaire», sont passés maîtres dans la technique du dépistage, qui est répandu dans les secteurs privés et publics. En 1993, un sondage de l'*American Management Association* a évalué que 85% des plus grandes entreprises s'adonnent au dépistage. Dans certains États-uniens, les subventions gouvernementales y sont même conditionnelles.

Et ça rapporte! Selon une étude récente d'un chercheur états-unien, chez nos voisins du sud, ces tests constituent un marché annuel de 1 milliard \$ pour l'industrie pharmaceutique. Étonnamment, leurs résultats

les tests de dépistage de drogue en milieu de travail

USAGE ABUSIF

YVON DINEL



TIRE DU LIVRE SCIENTIFIC BASIS OF DRUG DEPENDENCE ED. CHURCHILL

Chez nos voisins du sud, ces tests constituent un marché annuel de 1 milliard \$ pour l'industrie pharmaceutique.

tats sont loin d'être probants. Une enquête faite aux États-Unis en 1992 démontre que le dépistage systématique donne un résultat inférieur à 1% de tests positifs. On estime que dans 90% des cas, ils sont liés à la consommation de cannabis. Dans la fonction publique états-unienne, on a évalué un dépistage fait auprès de 29 000 fonctionnaires. Le coût du programme revient à 77 000\$ÉU pour chaque positif recensé. Le rapport coût/résultat ferait même freiner l'engouement pour ce genre de tests aux États-Unis.

En 1989, une réglementation fédérale états-unienne a rendu obligatoire, pour des motifs de sécurité, le dépistage chez près de 4 millions de personnes travaillant dans l'industrie du transport. Au début des années 90, le gouvernement canadien a tenté d'aller dans le même sens avec un projet de loi sur la sécurité dans les transports. Pour-

tant le président de la Commission canadienne des droits de la personne, M. Max Yalden, affirmait que déjà «le secteur est suffisamment réglementé pour contrôler l'usage abusif de l'alcool ou de drogues en milieu de travail.» Des lois «proscrivent l'affaiblissement des facultés et prévoient des amendes et la perte des permis et certificats dans de telles circonstances», avait-il ajouté. Des études ont démontré également que la consommation de drogues au travail dans le secteur des transports était presque inexistante. Un tollé de protestations de la part des syndicats avait obligé le gouvernement à abandonner au feuillet son projet de loi.

Au Canada et au Québec, les tests de dépistage en milieu de travail sont peu répandus. Ils font surtout leur entrée par l'intermédiaire de filiales états-uniennes et se propagent d'abord dans des entreprises



Devant la montée du phénomène des tests de dépistage au Canada, le Comité permanent de lutte à la toxicomanie, relevant du gouvernement du Québec, a jugé nécessaire de demander à Me Andrée Lajoie un avis juridique sur la question. Dans

son étude¹, elle constate que les tests de dépistage, dont on lui a fait part, ne donnent dans leur état

actuel aucun renseignement pertinent aux relations de travail. Ces tests lui «semblent plutôt destinés à sélectionner les employés selon leur comportement personnel en dehors du travail» et à criminaliser une conduite relevant de la vie privée de l'employé-e. À cet effet, l'étude de Me Lajoie s'interroge sur le pouvoir disciplinaire que peut s'arroger une entreprise en sanctionnant une conduite qui va même au-delà du champ d'application du droit criminel relevant de l'État fédéral. Celui-ci n'intervient qu'en cas de possession et de trafic et non en regard de l'absorption de drogues illicites.

Il n'y a aucune législation qui autorise ou interdise les tests de dépistage de drogues en milieu de travail dans l'ensemble des lois québécoises ou canadiennes. (C'est la même situation de vide juridique aux États-Unis.) En juillet 1987, un comité du Barreau canadien section Ontario, suite à une étude sur le sujet, avait demandé une législation interdisant l'utilisation généralisée des tests, mais ce, sans succès. Il faut donc se référer à la jurisprudence qui est peu développée.

Le jugement le plus récent et le plus connu a été rendu en août

1994. L'association canadienne des libertés civiles (ACLC) – une ONG ontarienne comparable à la Ligue des droits et libertés – a fait une plainte en regard de la politique de dépistage de la banque Toronto-Dominion en vertu de la Loi canadienne sur les droits de la personne. La banque fait des tests auprès des nouveaux-elles employés-es.

Dans son jugement, le Tribunal des droits de la personne a fait une critique sévère de la méthode employée du fait qu'elle constitue une intrusion dans la vie privée et qu'elle ne s'appuie pas sur «une preuve de fond». La banque s'appuyait sur des «impressions», de dire le Tribunal. Par exemple, en faisant une corrélation entre criminalité et consommation de drogue. Le Tribunal n'a pas relevé l'existence d'un problème et après quelques milliers de tests de dépistage effectués par la banque, il semble que le nombre de consommateurs-rices soit très faible.

Par contre, le Tribunal n'a pas donné raison à l'ACLC. Notamment, il a jugé que la banque a une volonté «d'accommodement raisonnable». Elle congédie suite à un refus du test ou d'un programme d'aide de la part de l'employé-e, ou suite à un troisième test positif.

Pour André Paradis, directeur général de la Ligue des droits et libertés, il s'agit d'un jugement étroit et technique. «Dans ce jugement, il y a une contradiction entre l'aboutissant et les prémisses». L'ACLC a porté le jugement en appel devant la Cour fédérale.

¹ André Lajoie, Pouvoir disciplinaire et tests de dépistage de drogues en milieu de travail: illégalité ou pluralisme, éd. Yvon Blais, 1995.

Les aspects juridiques

Y.D.



PHOTO: MICHEL DESCHAMPS

Juste, le dépistage? Quels intérêts sert-il? La personne testée a-t-elle les moyens de défendre sa crédibilité?

anglo-canadiennes. En 1992, un sondage du Conference Board of Canada fait auprès d'une centaine de grandes entreprises canadiennes a révélé que 15% de celles-ci font des tests. Elles se trouvent notamment dans le secteur du transport et dans l'industrie de transformation. Le Canadien National, Air Canada, Toronto-Dominion, Catelli et Loto-Québec sont quelques-unes des entreprises qui font partie du club des testeurs. Il est très difficile d'obtenir des informations auprès des entreprises. Le sujet est tabou.

Mais, selon toute vraisemblance, la tendance est à la progression. «Les commentaires de notre monde dans nos milieux de travail se multiplient sur cette question», de dire Jean Sylvestre, responsable du dossier toxicomanie à la FTQ. Dans les quelques laboratoires privés à Montréal, qui font entre autres l'analyse des tests de drogues, on est presque unanime à dire que le volume tend à augmenter. Même son de cloche au grand laboratoire Nova Mann en Ontario, qui fait affaire avec plus de 100 entreprises dont certaines sont québécoises: «le marché est en expansion».

UN TEST QUI NE PASSE PAS LE TEST

Le test de dépistage de drogue peut être administré à une personne dont on a retenu la candidature pour un emploi (pré-emploi) ou en cours d'emploi. Prenant la forme d'un test d'urine, il arrive qu'il soit discrètement intégré à un test médical. Théoriquement l'employeur-e doit indiquer l'utilisation qui sera faite de l'urine.

Le protocole des tests oblige à ce qu'il y ait une personne présente pour vérifier s'il y a substitution. Aux États-Unis, il y a eu des cas d'utilisation «d'urine vierge», fruit d'un certain commerce. «Et il est assez fréquent qu'on ne divulgue pas le résultat du test au donneur en pré-emploi», de dire Jean Syl-

vestre, de la FTQ. Effectivement, la procédure prévoit que l'information en provenance du laboratoire d'analyse doit être transmise au client seulement (le directeur médical de l'entreprise). La candidature peut ainsi être rejetée sans que le principal concerné sache pourquoi².

Les résultats d'analyse du test d'urine indiquent la trace d'une consommation antérieure sans en distinguer le moment et la quantité. Donc sans faire la distinction

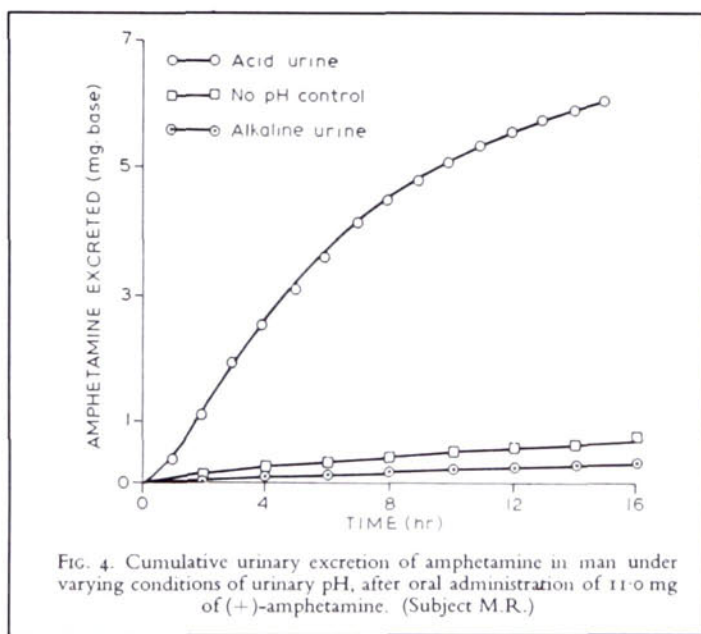


FIG. 4. Cumulative urinary excretion of amphetamine in man under varying conditions of urinary pH, after oral administration of 11.0 mg of (+)-amphetamine. (Subject M.R.)

TIRE DU LIVRE SCIENTIFIC BASIS OF DRUG DEPENDENCE, ED. CHURCHILL

Les tests de dépistage de drogues sont en quelque sorte un outil de «gestion» de la main-d'oeuvre qui a la particularité de se dérouler en catimini.

entre consommation récréative et toxicomanie et surtout sans savoir si elle a eu lieu au travail. Les tests d'urine les plus courants détectent le cannabis, la cocaïne et les amphétamines. Et il y a un gros hic! Leur marge d'erreur se situe entre 5% à 25% de faux positifs. Ces tests confondent drogues et médicaments, tels que «Contact C», «Sudafed» et certains sirops pour la toux¹.

L'INTOXICATION DU POUVOIR

Sur les lieux de travail, l'employeur-e peut passer un test s'il a un doute raisonnable de croire que le comportement d'une personne (absentéisme, retards fréquents) est causé par la consommation de drogues.

Selon Line Beaudesne, professeure de criminologie à l'Université d'Ottawa, il y avait l'année dernière au Canadien National une politique prévoyant des sanctions à des employés-es qui «seraient au courant d'une consommation de drogues chez un collègue et qui ne l'auraient pas dénoncé.» On peut également tester un employé-e suite à un accident. Toutefois, il n'y a aucune donnée convaincante permettant de relier accidents de travail et consommation de drogues.

Et il y a des cas de dépistage suite à des mesures disciplinaires de l'employeur-e, condition de réintégration d'un-e employé-e toxicomane. Les tests s'insèrent alors à un programme d'aide et «à ce moment-là, ils peuvent être fréquents, pris au hasard, s'étaler sur deux ou trois ans et quand un de ceux-ci s'avère positif, il n'y a plus de pardon», de dire Jean Sylvestre. Dans un tel contexte, «ça crée des pouvoirs tentants pour les employeurs de «dealer» toutes sortes d'affaires qui n'ont pas nécessairement de lien avec les drogues», d'ajouter Line Beaudesne.

Les tests de dépistage de drogues sont en quelque sorte un outil de «gestion» de la main-d'oeuvre qui a la particularité de se dérouler en catimini. Eugene Oscapella, conseiller indépendant pour le Commissaire à la protection de la vie privée, croit que les tests de dépistage de drogues sont la porte d'entrée qui mènera à toutes sortes d'autres tests. «Les employeurs pourraient chercher des traits génétiques défectueux», affirme-t-il. Et la recherche pour détecter les individus à risque de maladies, tels que les infarctus ou le cancer, va bon train, comme a pu le constater Line Beaudesne lors d'un colloque en droit. «C'est affolant, à un moment donné ça va vouloir dire: tu es jeune et en santé, on va t'engager, mais si tu es pauvre et malade, tu vas le rester», de dire la criminologue. Devra-t-on bientôt inventer des tests pour dépister les abus de pouvoir des employeurs-es? ↴

- 1 Plusieurs intervenants-es confirment cette non-fiabilité des tests d'urine dont des chercheurs-es du Addiction Research Foundation en Ontario.
- 2 La procédure prévoit effectivement que l'information en provenance du laboratoire d'analyse doit être transmise au client (l'entreprise) en excluant le donneur. Cela ne va pas à l'encontre du Code de déontologie des médecins. L'acte médical du médecin sous contrat avec une entreprise se conçoit comme «un acte de dépistage pour s'assurer de la bonne santé d'un employé à son travail», de mentionner le Dr. Raymond Rivest du Collège des médecins du Québec.



Biscasso inc. (Fonds de développement Emploi-Montréal)

Miser sur

LA JEUNESSE AU TRAVAIL

c'est forger l'avenir du Québec !

LE
FONDS
DE SOLIDARITÉ
DES TRAVAILLEURS
DU QUÉBEC (FTQ)



LA
RECETTE
DU
BONHEUR
C'EST...

des emplois de qualité.

